

AUTOSAISINE

**Le patrimoine, domaine d'excellence de la Bourgogne
POUR UNE SYNERGIE REGIONALE DES COMPETENCES
EN MATIERE DE RECHERCHE, DE FORMATION ET DE VALORISATION**

AVIS

présenté par

Vincent GUICHARD et Serge WASZAK

Au nom de la Section « Culture et techniques d'information et de communication »

SEANCE PLENIERE DU 23 JUIN 2003

Le patrimoine, domaine d'excellence de la Bourgogne
POUR UNE SYNERGIE REGIONALE DES COMPETENCES
EN MATIERE DE RECHERCHE, DE FORMATION ET DE VALORISATION

SOMMAIRE

(voir table des matières détaillée en dernière page)

Personnes auditionnées

Membres de la Section « Culture et techniques d'information et de communication »

Préambule : Objectif et méthodologie

Introduction : Une sensibilité patrimoniale toujours en mouvement

1	DES RESSOURCES PATRIMONIALES DISSÉMINÉES.....	11
1.1	LES THÈMES.....	11
1.1.1	<i>Le patrimoine archéologique, artistique et monumental.....</i>	<i>11</i>
1.1.2	<i>Le patrimoine écrit.....</i>	<i>11</i>
1.1.3	<i>Le patrimoine linguistique</i>	<i>13</i>
1.1.4	<i>Le patrimoine musical.....</i>	<i>13</i>
1.1.5	<i>Le patrimoine ethnographique, technique et industriel.....</i>	<i>14</i>
1.1.6	<i>Le patrimoine scientifique.....</i>	<i>14</i>
1.1.7	<i>Le patrimoine naturel et paysager</i>	<i>15</i>
1.2	LES ACTEURS.....	16
1.2.1	<i>L'Etat</i>	<i>16</i>
1.2.2	<i>Les collectivités territoriales.....</i>	<i>20</i>
1.2.3	<i>Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche</i>	<i>25</i>
1.2.4	<i>Les établissements culturels du patrimoine : musées, bibliothèques et archives</i>	<i>28</i>
1.2.5	<i>Les comités et offices du tourisme.....</i>	<i>31</i>
1.2.6	<i>Le monde associatif.....</i>	<i>31</i>
1.3	LES FONCTIONS.....	35
1.3.1	<i>Protection et conservation</i>	<i>35</i>
1.3.2	<i>Formation.....</i>	<i>35</i>
1.3.3	<i>Recherche.....</i>	<i>39</i>
1.3.4	<i>Valorisation.....</i>	<i>40</i>
2	UN BESOIN DE SYNERGIE.....	43
2.1	LES PARTENARIATS ET RÉSEAUX EXISTANTS	43
2.1.1	<i>Les pôles nationaux de ressources de l'Education nationale.....</i>	<i>43</i>
2.1.2	<i>Les partenariats des établissements et associations du patrimoine</i>	<i>44</i>
2.1.3	<i>Nicéphore Cité : l'image en réseau.....</i>	<i>44</i>
2.1.4	<i>Le parc naturel régional du Morvan.....</i>	<i>45</i>
2.2	LES ATTENTES	46
2.2.1	<i>Les attentes dans le domaine de l'éducation.....</i>	<i>47</i>
2.2.2	<i>Les attentes en matière de formation supérieure et professionnelle</i>	<i>47</i>
2.2.3	<i>Les attentes en matière de valorisation, notamment touristique</i>	<i>49</i>
2.2.4	<i>Des réseaux souhaités entre établissements.....</i>	<i>50</i>
2.3	LES ÉCUEILS À ÉVITER	50
2.3.1	<i>Un projet inabouti de mise en réseau : la bibliothèque électronique de Bourgogne</i>	<i>50</i>
2.3.2	<i>Autres mises en garde</i>	<i>51</i>

3	QUEL SUPPORT RÉGIONAL POUR ORGANISER LA SYNERGIE DES COMPÉTENCES ?....	52
3.1	LE CADRE RÉGIONAL : LA DÉCENTRALISATION ANNONCÉE	52
3.2	UN ESPACE RÉGIONAL DE CONCERTATION	53
3.2.1	<i>Pour quoi faire ?</i>	53
3.2.2	<i>Les partenaires</i>	54
3.2.3	<i>L'outil : une conférence régionale du patrimoine ?</i>	54
3.2.4	<i>Des pistes de travail prioritaires</i>	55
3.2.5	<i>Conclusion</i>	56

PERSONNES AUDITIONNEES

***Le CESR exprime ses remerciements aux personnes auditionnées
ainsi qu'à toutes celles qui ont permis la réalisation de cette étude***

pour la politique générale du patrimoine

François GEINDRE, directeur régional des affaires culturelles (DRAC)

Jean-Paul MASSOT, directeur régional du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Jean PIRET, directeur général adjoint, pôle culture et tourisme

Eveline GOGUEY, chef de service de la culture

Christine MERCIER, chef de service de l'enseignement supérieur

Sophie VALDENNAIRE-RATTO, chef de service de l'aménagement du territoire et de l'habitat

sur le thème de l'Education nationale

Maryse STROHL, chef de division au rectorat

Janine CHEMORIN, déléguée académique à l'action culturelle

Serge GRAPPIN, chargé de mission « Patrimoine » au rectorat

Claude CENSIER, inspecteur pédagogique régional (IPR) en sciences de la vie et de la terre

Jean-Louis LEYDET, inspecteur pédagogique régional (IPR) en histoire-géographie

Viviane PLAT, chargée de mission arts appliqués au rectorat

René PETIT, enseignant chargé de mission architecture-paysage

Eric AUJAS, enseignant chargé de mission sur les sites de Malain, Chateauneuf, Bussy

Françoise BOUCHET, professeur au lycée J. Jaurès du Creusot, partiellement mise à disposition au service éducatif de l'écomusée Creusot-Montceau

sur le thème du patrimoine monumental, du patrimoine mobilier et des musées

Isabelle DENIS, chef de service de la conservation régionale des monuments historiques, DRAC

Max BOISROBERT, conseiller pour l'architecture, DRAC

Paul BARNOUD, architecte en chef des monuments historiques (58)

Sylvie LE CLECH, responsable de l'inventaire régional, DRAC

Jean COUDROT, vice-président de la section bourguignonne de l'association des conservateurs de musées, représentant Micheline DURAND, présidente.

François NEDELLEC, conservateur du musée Buffon à Montbard

sur le thème du patrimoine ethnographique

Patrice NOTTEGHEM, directeur de l'écomusée de la communauté Creusot-Montceau

Dominique RIVIERE, directeur de l'écomusée de la Bresse bourguignonne,

sur le thème du patrimoine scientifique

Yvan KHARABA, directeur de l'Académie François Bourdon

Serge WASZAK, directeur du CCSTI (centre de culture scientifique, technique et industriel)

sur le thème du patrimoine écrit

Alice ZUNINO, chargée de mission pour le patrimoine écrit et Marie BERNE, directrice, représentant Gérard GAUTIER, président du centre régional du livre (CRL)

Christian PIERDET, conseiller pour le livre à la DRAC

Aude ROELLY, représentant Gérard MOYSE, directeur des archives départementales 21

André-Pierre SYREN, directeur de la bibliothèque municipale de Dijon et représentant de Brigitte LEVEQUE, de l'association des bibliothécaires de France en Bourgogne

Edwige BIRLOUEZ, présidente et Richard BOCCARD, vice-président des Ateliers d'Or

Jean-Louis ALEXANDRE, relieur-restaurateur

Alain GLEYSE, directeur de Bibliest, université de Bourgogne

sur le thème du patrimoine archéologique

Claude MORDANT, professeur d'archéologie à l'université de Bourgogne, directeur de l'unité mixte de recherche (UMR) 5594 "Archéologie, Cultures et Sociétés. La Bourgogne et la France orientale du Néolithique au Moyen-Age"

Jean ROSEN, chargé de recherche au CNRS, faculté des sciences, université de Bourgogne, UMR 5594

Jean-Olivier GUILHOT, conservateur régional de l'archéologie à la DRAC

Vincent GUICHARD, Bibracte, centre archéologique européen

Serge WOLIKOW, vice-président de l'université de Bourgogne chargé des relations internationales, membre du conseil d'administration de l'université, directeur de la maison des sciences de l'homme de Dijon, accompagné de Jean-Marc BOURGEON et Emmanuel RANC

sur le thème du patrimoine naturel

François HEIDMANN, directeur général du conservatoire des sites naturels bourguignons

Gérard FERRIERE, directeur du muséum de Dijon

Philippe GUILLET, directeur de l'OCIM (Office de coopération et d'information muséographiques)

Henri GAUTHERIN, président de la société d'histoire naturelle et des amis du muséum d'Autun

Daniel SIRUGUE, parc naturel régional du Morvan

sur le thème du patrimoine musical

Jacques NOEL, musique danse bourgogne - assecarm

sur le thème de l'image

François CHEVAL, conservateur du musée Nicéphore Niépce

Frédéric MERIENNE, directeur de l'institut de l'image de l'Ensam

sur le thème du tourisme

Francis GIORA, délégué régional au tourisme

Jean-Louis LAVILLE, directeur du comité régional du tourisme

MEMBRES DE LA SECTION

« CULTURE ET TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION »

Conseillers économiques et sociaux

Stéphane BERNOUD

Maddy GUY

Pierre BODINEAU

Carmen HAZARD

Alain BOULONNE

Claude KAROUBI

Kheira BOUZIANE

Marie de MONJOUR

Gisèle CORNIER

Michel MORINEAU

Jean-Claude DESLOT

Gérard MOTTET

Philippe DORMAGEN

Claire MOUSSET-DECLAS

Jean-Pierre FARAH

Jean-François PRANDI

Cécile FELZINES

Eric TAUFFLIEB

Vincent GUICHARD

Jean-Marc ZAMBOTTO

Personnalités qualifiées désignées par les organismes extérieurs

Fabrice CARIO

Jean MAISONNAVE

Olivier PEYRONNAUD

Jacques PY

François TAINTURIER

Personnalités qualifiées extérieures

Henri DIDONNA

Jean-Claude MACHURON

Noufissa MIKOU

Jean-Michel REVEILLAC

Serge WASZAK

Préambule

Objectif et méthodologie

La Section « Culture et techniques d'information et de communication » du CESR est partie du constat que de nombreuses institutions œuvrant dans le domaine de la gestion et de l'étude du patrimoine ou de la formation aux métiers du patrimoine avaient leur siège en Bourgogne, à Dijon pour l'essentiel d'entre elles. Cette concentration d'activités et de compétences ne trouve pas de comparaisons dans des villes de même importance.

Elle est à même de conforter l'image traditionnelle de la Bourgogne, celle d'un pays de vieilles pierres, mais surtout de donner une autre dimension à cette image : Dijon et la Bourgogne peuvent s'afficher comme pôle d'excellence dans le domaine du patrimoine, qu'il s'agisse de conservation, d'étude ou de mise en valeur, pourvu que les institutions existantes se reconnaissent mutuellement et que différentes initiatives en cours soient conduites de manière concertée avec un objectif commun.

En soutenant ce projet, qui entrerait sans difficultés dans un cadre d'action déjà défini tant au niveau de sa propre politique que du contrat de plan, le conseil régional peut jouer un rôle très important tout en confortant l'image de la région. Bien que la réflexion de la section ne soit pas en lien direct avec la décentralisation qui s'amorce dans le domaine du patrimoine, elle se situe en convergence avec ce mouvement vers une régionalisation accrue.

Pour définir les contours de cette mutualisation des ressources, la section a rencontré de nombreuses institutions et associations régionales ainsi que des représentants de la collectivité régionale et des services de l'Etat en région.

Les auditions ont pris le plus souvent la forme de tables rondes autour de la question principale : comment mieux fédérer et mettre en valeur ces ressources ? Ce tour d'horizon a permis de proposer des axes d'actions privilégiés et inter-institutionnels qui pourraient faire l'objet d'un soutien particulier dans le cadre de contrats d'objectifs.



Introduction

Une sensibilité patrimoniale toujours en mouvement

Le patrimoine est une notion évolutive¹. Depuis l'apparition au XVIIIème siècle d'une conscience patrimoniale avec les premières réactions contre les démolitions de monuments, en passant par la prise en compte par l'Etat du fait patrimonial au XIXème siècle (création de l'Inspection des monuments historiques en 1830, première loi sur la protection des monuments historiques en 1887), jusqu'au XXème siècle où le patrimoine, de la sauvegarde à la mise en valeur, fait l'objet de tous les soins, la notion de patrimoine n'est jamais figée : « Choisir ce que l'on veut conserver et transmettre aux générations à venir revient à déterminer ce que l'on décide d'oublier et de laisser disparaître. Ces choix ont considérablement évolué depuis le XIXème siècle, prenant progressivement en compte les expressions nouvelles d'une sensibilité patrimoniale toujours en mouvement. »

A partir des années 1920-30, les monuments des XVIème, XVIIème et XVIIIème siècles, jusqu'alors négligés au profit des châteaux et abbayes de l'époque médiévale, font l'objet d'une attention nouvelle et ceux du XIXème siècle commencent timidement à être réhabilités. Mais il s'agit toujours de monuments, voire d'objets d'art. Par la loi du 4 septembre 1962 sur les secteurs sauvegardés, André Malraux étend à l'environnement urbain de ces monuments des mesures de protection.

Le véritable bouleversement intervient dans les dernières années du XXème siècle : « Le patrimoine a explosé dans tous les sens. En vingt ans à peine, il a quitté le bas de laine et le « monument historique », l'église et le château, pour se réfugier au lavoir du village et dans un refrain populaire. Il s'est échappé du notarial et de l'artistique pour envahir tous les domaines dont il était précisément exclu : le vécu traditionnel, le contemporain encore en usage et, même, la nature... Révolution silencieuse et pourtant décisive. On est passé d'un patrimoine étatique et national à un patrimoine de type social et communautaire où se déchiffre une identité de groupe ; et, donc, d'un patrimoine hérité à un patrimoine revendiqué. De matériel et visible, le patrimoine est devenu invisible et symbolique, traces encore saisissables d'un passé définitivement mort, vestiges chargés d'un sens lourd, mais mystérieux »².

Le patrimoine revêt désormais de multiples dimensions si bien que l'on peut parler de patrimoines au pluriel : patrimoines archéologique, architectural mais aussi patrimoine rural, ethnographique, mémoire industrielle, scientifique et technique, mais aussi jardins, patrimoine naturel mais encore patrimoine écrit.

Cette évolution de la notion de patrimoine est lisible en Bourgogne, comme en témoignent les publications du comité régional de tourisme. « La Bourgogne, l'Art et le Plaisir de vivre » célèbre les atouts de la région : « Passé mythique à Solutré, Bibracte et Alésia, passé mystique à Vézelay, Fontenay ou Cluny. Passé flamboyant des cités ducales, Dijon, Beaune et Nevers, passé resplendissant des châteaux comme Bazoches ou Tanlay, Bussy-Rabutin ou Cormatin... ».

¹ Source : Marie-Anne SIRE « *La France du patrimoine* » - Découvertes Gallimard n° 291 – Les choix de la mémoire

² Pierre NORA in op. cit.

Cette description, encore traditionnelle, fait appel aux valeurs sûres du grand patrimoine pour la première page. Mais la dernière dégage d'autres horizons : à côté des routes des Ducs de Bourgogne, routes des vins et autres routes des châteaux de Bourgogne du sud, sont proposées « la route du cidre en pays d'Othe » (où « de nombreux producteurs... font fonctionner d'anciens pressoirs en bois » et qui relie deux musées du cidre), « la route des Flotteurs de bois » (qui « fait revivre les différentes étapes du flottage du bois qui était, jusqu'au début du XIXème siècle, expédié par voie d'eau pour le chauffage de Paris »), ou « la route des Mariniers de Loire » qui « permet de suivre les traces de l'histoire des Mariniers de Loire ».

Les modalités de gestion du patrimoine ont elles-aussi changé fondamentalement. Les antennes de l'écomusée de la Bresse ont été créées par des bénévoles, jusqu'à épuisement de ces bonnes volontés, remplacées peu à peu par des salariés. En archéologie, les nombreuses associations qui fonctionnaient il y a quelques années ont pratiquement disparu aujourd'hui. En France, avec la professionnalisation de l'archéologie et le changement des règles d'intervention, l'implication des sociétés savantes dans les opérations de fouilles a beaucoup régressé depuis 20 ans. Il demeure que la carte archéologique est encore largement fondée sur les associations qui maillent localement le territoire.

La notion de patrimoine écrit a évolué aussi de façon considérable. Examinons, à titre d'exemple³, les voies de cette évolution.

Dans l'avis du CESR sur le patrimoine écrit⁴, il y a moins de 10 ans, le patrimoine était encore explicitement défini par la date des documents, accessoirement par leur typologie : aux livres anciens s'ajoutaient les estampes, les monnaies, en général, ce qui n'était pas constitutif de la lecture publique. Depuis, la notion a évolué considérablement, les bibliothèques patrimoniales ne sont plus seulement celles des villes qui conservent de riches collections de manuscrits, d'incunables ou d'éditions rares :

- aux fonds anciens s'ajoutent des fonds modernes spécialisés, c'est le cas notamment, à Dijon, des fonds consacrés à la Bourgogne et à l'art culinaire et œnologique ;
- l'importance du patrimoine ne réside plus dans une valeur intrinsèque supposée commune, mais dans le rapport de proximité à l'identité de la collectivité détentrice ;
- le patrimoine comporte également, souvent, les fonds de bibliophilie, c'est-à-dire d'art contemporain (Auxerre, Dijon, Beaune,...), on peut ici citer le plan de 5 ans pour la reliure d'art engagé par la Région Bourgogne.

De ce fait, le patrimoine n'est plus défini par son âge mais par sa vocation, il ne désigne plus (seulement) de la matière ancienne rescapée de l'histoire et pieusement stockée, mais (aussi) de la documentation que l'on a décidé de collecter et, souvent, d'utiliser, ne serait-ce que pour la « valorisation » de l'identité locale.

Le patrimoine n'est donc plus seulement précieux, de nombreux documents de faible valeur marchande en deviennent constitutifs. Cet élargissement de la notion de patrimoine local accompagne l'évolution de la législation de la République, notamment, la loi dite « Voynet » qui fonde les pays sur une identité culturelle commune.

³ Audition de André-Pierre SYREN, directeur de la bibliothèque municipale de Dijon – 3 avril 2003

⁴ Avis *Le patrimoine écrit* – CESR de Bourgogne - 1994

1 DES RESSOURCES PATRIMONIALES DISSEMINÉES

1.1 LES THEMES

La Bourgogne, selon le cliché, est une « terre de patrimoine ». C'est aussi une région riche de tous les patrimoines. Les plaquettes éditées par le comité régional du tourisme sont un bon miroir de l'exceptionnelle richesse du patrimoine bourguignon mais aussi de la vision actuelle du patrimoine et de sa diversité.

1.1.1 Le patrimoine archéologique, artistique et monumental

La plaquette spécifique « La Bourgogne, Visites et Patrimoine » est révélatrice de l'exceptionnelle richesse patrimoniale de la région. C'est ainsi qu'elle comporte des chapitres sur :

- « l'épopée des Gaulois » : Vix, Bibracte, Alésia, sources de la Seine, Autun, Sens, Saint-Romain...,
- « l'héritage des moines » : Tournus, Cluny, Chapaize, Brancion, Paray-le-Monial, La Charité, Vézelay, Autun, Avallon, Saulieu, Fontenay, Pontigny, Cîteaux...,
- « les trésors des villes »,
- « les splendeurs des châteaux » : Bazoches, Cormatin, Ancy-le-Franc, Tanlay, Saint-Fargeau, Bussy-Rabutin, Sully, Pierreclos, Berzé-le-Chatel, Couches, Drée, La Rochepot, Ratilly... visités aujourd'hui aussi pour leurs parcs et jardins.
- les musées : musées archéologiques d'Alésia, du Châtillonnais, de Dijon, du Nivernais, musée d'art et d'archéologie de Cluny, musée de la préhistoire à Solutré, musée de l'abbaye Saint-Germain à Auxerre, musée de Sens, musées des beaux-arts de Dijon, de Beaune, musée Buffon à Montbard, musée Denon à Chalon-sur-Saône, musée Rolin à Autun, des Ursulines à Mâxon, musées municipaux de Nevers, La Charité sur-Loire...
- le petit patrimoine de proximité.

1.1.2 Le patrimoine écrit

Lorsqu'on pense au patrimoine en Bourgogne, on pense au patrimoine monumental, très peu à l'écrit : le patrimoine monumental est visible alors que le patrimoine écrit est enfermé dans des coffres-forts à l'abri de la lumière et de la chaleur. Les communes hésitent à acheter des ouvrages anciens ou de bibliophilie car ils vont être rangés et ne seront visibles qu'à l'occasion d'une exposition alors qu'une œuvre plastique sera toujours exposée. Elus et grand public sont ainsi difficiles à sensibiliser.

Par rapport à l'avis du CESR⁵ de 1994 :

- la connaissance des ressources est meilleure grâce aux enquêtes d'ABIDOC, devenu CRL (inventaires de collections photographiques, de bibliothèques populaires, ...). On peut y ajouter de nombreuses publications et les travaux en cours de Louis Torchet pour le Catalogue régional des incunables ;
- la collecte a moins évolué en substance (même en tenant compte de « documents traités en recueil » : tracts, affiches, programmes, ... intermédiaires entre les fonds de bibliothèques et d'archives), mais elle s'est accrue en volume grâce au renforcement du rôle régional de la Bibliothèque municipale de Dijon dont les moyens ont été augmentés pour la collecte du dépôt légal ;
- les problèmes de conservation ont peu évolué. On notera cependant que les espoirs de travail en commun (centre de conservation interrégional CIRCE) ont été déçus ;
- l'iconographie, à peine émergente il y a encore 10 ans (les images étaient celles des livres illustrés), est devenue, en raison de la facilité technique de les reproduire et de les diffuser à l'état numérique, la préoccupation principale et protéiforme : pour tout projet, toute étude, l'illustration est nécessaire. Par voie de conséquence, les principaux centres patrimoniaux tendent à devenir des lieux de reproduction et non plus seulement de conservation ;
- plus largement, la demande de reproduction de textes s'est accrue considérablement depuis 10 ans du fait de l'arrivée de procédés techniques nouveaux. Dorénavant, tout un chacun est capable de graver un CD ou de scanner textes et images. Les mœurs évoluent en conséquence : l'utilisateur ne requiert plus la reproduction de documents préalablement traités par l'institution, il se contente d'en prendre l'image sans se préoccuper du traitement foncier. A terme, apparaît le risque de détérioration du patrimoine, *stricto sensu* : à quoi bon investir pour assurer la conservation des supports originaux ? L'absence de procédure de traitement documentaire (inventaire, classement, catalogue, ...) conduit chacun à ne « manipuler » les fonds patrimoniaux qu'en fonction de son intérêt propre ;
- enfin, la politique de valorisation évolue à son tour, elle n'est plus liée à la simple mise à disposition des documents ou de leur reproduction, mais à leur édition.

Aucune législation ou réglementation ne fonde le patrimoine écrit, au contraire des immeubles et des œuvres d'art : c'est la volonté publique (élus et professionnels) de conserver qui « crée » le patrimoine. Cela n'est pas sans danger : les facilités actuelles de reproduction font courir le risque de « consommer » le patrimoine, convoqué seulement quand on en a un besoin particulier. Or, ce n'est pas la demande d'information, l'usage, qui doit fonder le patrimoine. Il devient chaque jour plus difficile de montrer aux usagers que l'intérêt public consiste à protéger les fonds, parfois à privilégier leur protection à la satisfaction instantanée du demandeur.

S'il est difficile de décrire brièvement ce qu'est le patrimoine écrit, il est important de dire ce à quoi il n'est pas réductible :

- l'écrit ne se réduit pas au papier, une véritable stratégie du patrimoine écrit doit dépasser le support et embrasser tous les moyens et supports de l'écriture, y compris les plus contemporains ;
- l'écrit ne se réduit pas au texte, il serait faux, et dangereux, de penser que les bibliothèques et archives s'occupent des textes quand les images seraient réservées aux musées.

⁵ op. cit.

Plusieurs actions intéressantes sont menées en Bourgogne autour du livre : à Losne, un éditeur-typographe, Thierry Bouchard, a racheté les fonds de fontes et matrices pour couler des caractères. Un comité national s'est donné pour mission de sauver l'imprimerie nationale mais n'a aucun moyen. Une famille, disposant d'une collection de poinçons et de fers, a l'intention de créer un musée de la reliure à Avallon. A La Charité-sur-Loire, une cité du livre fonctionne avec de nombreux libraires. Une autre cité du livre a été créée à Cuisery. Cela n'a pour l'instant débouché sur aucun projet fédérateur.

1.1.3 Le patrimoine linguistique

Collectages d'hier et d'aujourd'hui dans les terroirs du Morvan et à sa périphérie jusqu'à la plaine de la Saône et la Bresse ont permis de restituer ce patrimoine linguistique oral et écrit et d'en dresser un état des lieux grâce notamment aux actions d'associations comme « la Pouelée » et l'union des groupes et ménétriers du Morvan (UGMM).

Evaluer son intérêt culturel et pédagogique ainsi que les problèmes techniques de sauvegarde, de transcription et de transmission, sont des objectifs à prioriser pour une mise à disposition des connaissances auprès du grand public.

Le patois morvandiau-bourguignon n'est-il pas au cœur des langues romanes d'Europe ? Aussi faut-il le mettre en perspective à la fois dans l'espace régional bourguignon et par rapport aux différentes situations et politiques linguistiques européennes. A une autre échelle, il en est de même de l'enrichissement linguistique de notre langue par les apports des immigrants étrangers (ouvriers polonais sur le bassin minier de Blanzay par exemple).

Outre la richesse et la diversité des héritages linguistiques en Bourgogne, le patrimoine lexical et encyclopédique de Bourgogne mérite d'être protégé et valorisé, notamment l'œuvre considérable de Pierre Larousse dont il importe que le nom ne disparaisse pas du paysage éditorial français.

1.1.4 Le patrimoine musical

La notion de patrimoine musical est apparue à la suite de l'année du Patrimoine en 1980. Les premières grandes actions ont ciblé l'inventaire des orgues, publié en Bourgogne en 1985 et 1986. Les orgues sont considérées soit comme mobilier soit comme immeuble par destination, mais leur composante musicale correspond bien à la notion de patrimoine musical.

Cette notion s'est ensuite affinée dans le domaine de l'écrit en considérant les partitions manuscrites ou imprimées anciennes comme faisant partie de ce patrimoine. En effet au-delà de l'objet-livre qui peut être d'une grande valeur patrimoniale par sa fabrication, c'est la musique écrite qui en fait essentiellement la rareté.

Parallèlement à ces grands thèmes nationaux, la Bourgogne a réalisé l'inventaire des kiosques à musique, témoins du mouvement orphéonique du XIX^{ème} siècle et, à titre expérimental, l'inventaire des instruments de musique anciens des collections publiques (musées, mairies...).

1.1.5 Le patrimoine ethnographique, technique et industriel

« La vie paysanne d'autrefois » peut être évoquée facilement en Bourgogne où subsistent de nombreux témoignages⁶ : écomusée de Pierre-de-Bresse, musée de la vie bourguignonne à Dijon, maison du patrimoine à Matour, musée du terroir à Romenay, musée du vin, hameau du vin de Romanèche-Thorins, musée des arts et traditions populaires des Hautes-Côtes à Reulle-Vergy, musée de Laduz, moulin de Maupertuis à Donzy, moulin Dautin de Migé, ferme du hameau de Semur-en-Auxois, ferme gauloise de l'archéodrome de Bourgogne, maisons à thème de l'écomusée du Morvan.

La « mémoire industrielle » est représentée par l'écomusée du Creusot-Montceau-les-mines, le musée de la mine de Blanzay, les forges de Guérigny, le puits des Glénons à La Machine (« *La visite guidée de la « mine-image » qui retrace les techniques minières du moyen âge jusqu'aux années 70, sous la conduite d'anciens mineurs, rend incomparablement vivante la découverte de l'univers des « gueules noires »*), les carrières de pierre de Bailly, d'Aubigny, le pont-canal de Digoïn, le musée Nicéphore Niépce...

Pour Patrice Notteghem, le patrimoine industriel pose des problèmes spécifiques du fait de la grande taille des établissements et parfois de leur relative fragilité. Quand ils disparaîtront, des pans entiers d'espaces ne pourront plus être compréhensibles. De même pour le patrimoine rural. Ces repères doivent avoir leur accompagnement humain, intellectuel. Par exemple se pose la question du devenir du lavoir des Chavannes, le plus grand lavoir de charbon au monde. Doit-on préserver de telles cathédrales de l'industrie pour témoigner de l'échelle industrielle de l'exploitation minière ? La question essentielle est : quels repères faut-il conserver et valoriser en Bourgogne pour rendre compte de sa diversité culturelle, et de son histoire industrielle en particulier ?

1.1.6 Le patrimoine scientifique

Le terme de patrimoine scientifique recouvre principalement l'ensemble du matériel et des documents utilisés dans le cadre des recherches et des études scientifiques ; dès à présent, il convient de noter que l'évolution de ces dernières années pose la question du patrimoine immatériel qui est utilisé : les logiciels, et l'ensemble des outils qui ont été et qui sont construits en utilisant les technologies d'information et de communication. Cette dimension est à prendre en compte eu égard à la rapidité d'évolution de ce matériel scientifique et à l'absence d'information sur le fait que ces outils sont ceux qui devraient être intégrés pour garder la trace des méthodes et travaux scientifiques des années 2000.

Depuis quelques années, le ministère de la recherche et quelques universités dont l'université de Bourgogne ont entrepris un travail destiné à protéger et à valoriser le patrimoine scientifique. Dans la région Grand Est, les universités de Strasbourg ont commencé un travail remarquable et d'envergure pour la sauvegarde et la valorisation de leurs collections ainsi que « du matériel scientifique ».

⁶ Plaquette « *La Bourgogne, Visites et Patrimoine* » - Comité régional du tourisme

De manière synthétique on peut dire qu'il existe dans la région aussi bien au sein de l'université mais aussi probablement à l'intérieur des grands centres de recherches comme l'INRA voire le CEA... un ensemble de matériel entendu au sens large, c'est-à-dire : objets physiques, documents qui sont entreposés dans ces établissements. Indépendamment des objets, il est important de ne pas oublier les savoir-faire professionnels qui sont associés à la fabrication et à l'utilisation de ceux-ci.

Un important travail d'inventaire, de classification a été commencé au sein de l'université de Bourgogne dans le cadre du programme de culture scientifique et ceci depuis plus d'une dizaine d'années. Il faudrait étendre et soutenir ce type d'initiative.

Tout ce matériel fait partie de la mémoire et est constitutif du patrimoine, de la « science en construction » à une époque donnée. Pour illustrer le propos et par comparaison, comment nier l'importance et l'utilité du travail qui a été fait pour la conservation et la valorisation des apothicaireries. Véritable témoin de l'état d'avancement de la science à une époque donnée. Par analogie, il devient urgent de prendre des mesures qui permettent d'intégrer le matériel scientifique dans une stratégie patrimoniale à des fins de valorisation, d'éducation et d'objet de recherche. A titre d'exemple, les cires de Trammond et les outils de médecine qui sont en faculté de médecine, sont d'une importance fondamentale pour comprendre et rendre compte du travail universitaire et scientifique à la fin du dix neuvième siècle ; il serait possible de prendre d'autres exemples comme celui du matériel de physique de l'université de Bourgogne qui permet de couvrir plus d'un siècle de recherches scientifiques. Plus proche de nous, ne conviendrait-il pas de réagir rapidement pour éviter la destruction de matériel comme les microscopes utilisés dans les années cinquante-soixante qui sont déjà devenus obsolètes compte tenu de la rapidité d'évolution des innovations scientifiques. En effet, la deuxième moitié du vingtième siècle est caractérisée par une accélération de l'innovation scientifique et de l'évolution du matériel. Cette accélération est unique dans l'histoire, c'est donc une situation singulière qui est à gérer et pour laquelle des mesures spécifiques d'inventaire et de conservation sont à mettre en place.

Il faut constater qu'aujourd'hui ce patrimoine est loin d'être dans une situation de conservation et de gestion optimum. En effet, la démarche de prise en compte du patrimoine scientifique est une démarche récente de ces quinze dernières années. Il est urgent de pouvoir appuyer un travail de prise en compte de ce patrimoine avant qu'il ne disparaisse et que disparaissent en même temps les repères de la culture scientifique.

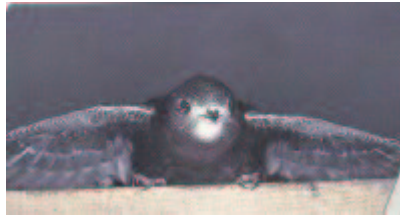
Tenir compte du patrimoine scientifique est une dimension relativement neuve dans la conception patrimoniale mais qui nécessite une réactivité forte afin d'engager les mesures de soutien en terme de moyens humains et financiers.

1.1.7 Le patrimoine naturel et paysager

Les atouts de la Bourgogne tiennent en ce qu'elle ne présente pas plus d'unité naturelle qu'historique (entre les Eduens, les ducs et le monde actuel...) : la Bourgogne offre une diversité de milieux physiques et de paysages : pelouses calcaires, tourbières, bocages, vignobles de la Côte, sapins et genêts du Morvan, étangs et ruisseaux, rivières, lacs et plans d'eau... Le patrimoine naturel est de qualité et relativement préservé. De nombreux acteurs travaillent pour le valoriser autour de thématiques différentes : la nature, les sports, la culture scientifique...

A côté du public traditionnel -scolaires et familles- émerge nettement un nouveau type de public attaché à une notion de patrimoine élargi, qui ne fréquente pas les réseaux touristiques classiques comme les hôtels et restaurants mais les gîtes ruraux, les voies vertes en roller, vélo, cheval, marche... mais qui demande des clés de lecture plus scientifiques du patrimoine : les relations entre le milieu géologique, la pierre, le climat et l'architecture, les activités humaines... Il y a une exigence patrimoniale élargie aux domaines naturels.

Si on compare la Bourgogne avec d'autres régions, elle présente un patrimoine scientifique riche avec plusieurs sociétés d'histoire naturelle reconnues, des collections de qualité, un patrimoine technique avec des écomusées, une association bourguignonne des sociétés savantes qui mériterait d'être pérennisée. Mais l'image globale est brouillée. Il y a peu de relations entre ces réseaux.



1.2 LES ACTEURS

Un tour d'horizon non-exhaustif, mais révélateur de la diversité des acteurs et de leur manque de synergie, amène à mettre en avant les institutions suivantes : l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur, les établissements culturels et les associations.

Une différenciation des régions s'esquisse : certaines ont pris en main leur patrimoine. En Bourgogne, l'Etat joue un rôle central dans la restauration des monuments. Le conseil régional intervient principalement dans le cadre du contrat de Plan, les départements aident les communes et parfois les propriétaires privés. En ce qui concerne les villes anciennes et le patrimoine rural non protégé, le champ est immense, mais il ne semble pas que cette dimension soit souvent investie par les collectivités territoriales.

1.2.1 L'Etat

Trois grands services de l'Etat en région ont particulièrement à faire avec le patrimoine : la DRAC, le rectorat, la délégation régionale au tourisme.

a) La DRAC

Les services patrimoniaux des DRAC (directions régionales des affaires culturelles) s'orientent autour de quatre secteurs : l'inventaire, l'archéologie, la protection et la conservation des monuments historiques, l'ethnologie.

- Le service régional de l'inventaire

Le service régional de l'inventaire général a pour mission de recenser, d'étudier et de faire connaître toute œuvre qui, d'un point de vue artistique, historique ou archéologique est un élément du patrimoine national. Cette mission de recherche et de documentation a pour objectif de constituer les archives artistiques et patrimoniales de la France : édifices, œuvres d'art, équipements, meubles, outils et objets qui caractérisent le legs du passé, même récent, de chaque région.

Son travail s'effectue selon deux approches complémentaires : le pré-inventaire (repérage systématique des œuvres) et l'inventaire fondamental (étude approfondie des œuvres). Les résultats sont consignés sous forme de dossiers (textes, photographies, graphiques), microfichés et informatisés afin d'alimenter les bases nationales de données du ministère.

Le public accède à ces informations par le biais des expositions et surtout des publications (itinéraires, images et cahiers du patrimoine), et en fréquentant les centres de documentation du patrimoine dans les directions régionales des affaires culturelles qui en sont dotées, ou le centre national à l'Hôtel de Vigny à Paris.

Le service de l'inventaire de la DRAC en Bourgogne, avec 12 personnes, fonctionne comme un laboratoire de recherche appliquée dans une démarche de programmation scientifique négociée annuellement ou sur des objectifs pluriannuels, sur ressources propres ou en conventionnement (financements croisés) dont le but est de produire des travaux documentaires (dossiers, photographies, cartes, publications imprimées) pour :

- alimenter les bases de données nationales du ministère (Mérimée pour le patrimoine bâti, Palissy pour le patrimoine mobilier, Mémoire pour les photographies)
- communiquer au public le résultat des enquêtes (dossiers et photographies)
- aider les partenaires à valoriser sous forme de publications, expositions et conférences, le résultat des recherches
- participer par le biais des recherches appliquées à la définition de normes pratiques en termes de : protection des monuments historiques et restauration (plans de sauvegarde et de mise en valeur, plans locaux d'urbanisme).

C'est un pôle ressources en matière de recherche appliquée.

Une fonction connexe mais plus visible est celle de l'animation du réseau des villes et pays d'art et d'histoire. L'inventaire est le service conseil des collectivités pour la valorisation touristique à partir du patrimoine et pour le montage de services patrimoniaux. Des conventions sont signées avec les départements et les agglomérations.

L'inventaire est l'interface de la DRAC avec le CNFPT et la maison des sciences de l'homme de l'université. C'est également la plate-forme de l'Etat en matière de production et de restitution des connaissances.

A très court terme, le service de l'inventaire sera transféré aux régions.

- **La conservation régionale de l'archéologie**

Le service régional de l'archéologie a pour mission d'étudier, de protéger, de conserver et de promouvoir le patrimoine archéologique de la région. Ses principales actions sont les suivantes :

- veiller à l'application de la législation et de la réglementation, en particulier sur les fouilles et découvertes archéologiques, sur l'utilisation des sols et des sous-sols et sur la protection des vestiges archéologiques ;
- préparer la programmation des fouilles et prospections annuelles en tenant compte des recommandations nationales ;
- provoquer, contrôler, éventuellement diriger les opérations d'archéologie préventive rendues nécessaires par les aménagements de l'espace (sondage, diagnostics, fouilles) ;
- gérer le fichier informatisé des gisements et des fouilles et plus généralement de l'ensemble de la documentation archéologique ;
- veiller à la publication du résultat des recherches ;
- contrôler les dépôts des fouilles ;
- coordonner l'activité archéologique dans la région, en engageant notamment les actions d'animation et d'information du public.

L'archéologie est dynamique en Bourgogne. Les résultats de la recherche sont importants. La DRAC est perçue comme un carrefour entre de nombreux acteurs de la recherche régionale (université, CNRS, INRAP etc.).

- **La conservation régionale des monuments historiques**

La conservation régionale des monuments historiques est chargée de remplir l'ensemble des missions concernant la protection, la conservation et la mise en valeur des monuments historiques.

Elle instruit les dossiers de protection au titre de la loi de 1913 sur les monuments historiques qui sont présentés à la commission régionale du patrimoine et des sites (ex-COREPHAE)⁷ placée sous la présidence du préfet de région.

Dans le domaine de la restauration, elle élabore, sur le plan technique, financier et juridique, les programmes des travaux sur les monuments historiques classés (immeubles, objets, orgues,...). Elle assure la conduite et le contrôle de ces opérations en liaison avec les architectes en chef des monuments historiques, les architectes des bâtiments de France, les inspecteurs des monuments historiques et les conservateurs des antiquités et objets d'art.

Elle autorise, contrôle et subventionne éventuellement les travaux de restauration sur les monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Enfin, elle conçoit, suscite ou soutient la mise en œuvre de toute action de connaissance et de valorisation du patrimoine.

⁷ Les commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS), créées par la loi du 28 février 1997 et le décret d'application du 5 février 1999, ont remplacé les commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique (COREPHAE)

- **Le service de l'ethnologie**

Bien que ces importantes fonctions ne soient malheureusement plus assurées en Bourgogne depuis le départ du dernier ethnologue régional il y a plusieurs années⁸, il est intéressant de connaître le rôle que pourrait jouer un ethnologue dans la région.

Le service de l'ethnologie au sein d'une DRAC a pour mission l'approche et la connaissance de notre patrimoine matériel et immatériel : arts, histoire, objets mobiliers et immobiliers, monuments mais aussi pratiques sociales, environnement culturel et technique, etc. Il développe des actions de recherche, de conservation et de mise en valeur du patrimoine ethnologique en région.

Il suscite des actions de formation et de sensibilisation aux méthodes de la recherche ethnologique.

Il favorise la concertation entre équipes scientifiques et différents partenaires utilisant ou pratiquant l'ethnologie : associations, musées, services culturels des collectivités locales, parcs naturels, etc.

- **Les dépenses patrimoniales de la DRAC de Bourgogne**

L'étude faite en 2001 par le CESR⁹ montre l'importance des dépenses liées au patrimoine dans les dépenses culturelles de la DRAC en Bourgogne en 1999 : « les monuments historiques y devancent de loin les autres domaines (38 % des dépenses totales et 78 % des dépenses d'investissement). Regroupés, les domaines patrimoniaux (monuments historiques, patrimoine non protégé, musées, archéologie-histoire, archives) représentent 49 % des dépenses totales. A titre de référence, la moitié des dépenses du ministère de la culture en 1996 (80 % des dépenses d'investissement) est consacrée au patrimoine (source DEP). »

Mais le CESR remarquait déjà : « Si le patrimoine est bien loti en matière d'attribution de crédits, force est de constater que les grandes opérations de restauration sont rarement accompagnées d'actions de valorisation auprès des publics, par exemple par une documentation adaptée au grand public. Une déficience nette peut être constatée dans ce domaine en Bourgogne et il faudra sans doute y remédier. »

- **Les personnels de la DRAC**

Dans son avis¹⁰ sur « Les emplois culturels en Bourgogne », le CESR notait que, en 2000, sur les 93 agents de la DRAC, 59 travaillaient dans les secteurs du patrimoine¹¹, se répartissant comme suit :

Patrimoine :	1
Musées :	2
Ethnologie :	1 (poste vacant)
Monuments historiques :	18
Archéologie :	24
Inventaire général :	13

⁸ Certains déplorent qu'aujourd'hui, trop peu de bâtiments ruraux passent à la commission régionale du patrimoine et des sites depuis le départ de l'ethnologue régional

⁹ Rapport *Financements publics de la culture et territoires* – CESR de Bourgogne - octobre 2001

¹⁰ Avis « *Les emplois culturels en Bourgogne* » – CESR de Bourgogne – décembre 2000

¹¹ Aux côtés de 24 personnels administratifs et 11 personnels pour l'action culturelle

b) L'Éducation nationale

L'éducation des élèves au patrimoine est assurée par divers dispositifs de l'école primaire à l'université. Dans le second degré, par exemple, ce sont principalement : les itinéraires de découverte, les travaux personnels encadrés, les ateliers artistiques (31 en 2002), les classes à projets artistiques et culturels (APAC), les classes du patrimoine (12 venant dans l'académie). Cela représente quelques milliers d'élèves, 25 % du budget de l'action culturelle de l'académie.

Un partenariat est mis en place sur des temps forts comme les Journées du patrimoine, Lire en fête... Les activités sur le patrimoine, au collège des archéologues à Luzy, sont ancrées dans les programmes d'histoire. Une intégration est faite dans les projets d'établissement.

Des professeurs détachés organisent le lien entre les structures patrimoniales et les professeurs, en tenant compte des programmes scolaires ; le but est de partir du patrimoine local pour aller vers le national et l'international. L'action s'organise selon 2 niveaux :

- l'occasionnel : ce sont les classes APAC (50), les ateliers artistiques... Bien que nombreux, ils ne touchent qu'une classe ou 2 par établissement,
- les actions régulières : elles seraient facilitées si un effort était fait au niveau régional pour favoriser le transport des élèves. Le conseil général intervient, mais seulement dans les limites du département et certains déplacements en Bourgogne ne peuvent être pris en charge.

Par ailleurs, le centre régional et les centres départementaux de documentation pédagogique (CRDP, CDDP) ont un rôle de recensement, de production et de mise à disposition de ressources documentaires pour l'enseignement. Il viennent notamment de se voir confier l'établissement d'une base de données nationale sur les ressources culturelles, dans le cadre du plan « arts et culture à l'école » (www.artsetculture.education.fr).

c) La délégation régionale au tourisme

Le rôle de l'Etat (qui va probablement être modifié avec la nouvelle étape de la décentralisation qui confie le tourisme aux régions) vise la valorisation touristique du patrimoine en Bourgogne selon 2 axes : l'économie et la création d'emplois. Le conseil régional et l'Etat financent le CRT (comité régional du tourisme) pour établir l'observation touristique et travailler sur le schéma régional du tourisme.

1.2.2 Les collectivités territoriales

a) Le conseil régional

Le budget Culture 2003 du conseil régional consacre un crédit global de 3,7 M€¹² au patrimoine, pour des opérations de valorisation et de réhabilitation. Des actions d'envergure sont soutenues dans les domaines de l'archéologie, des monuments historiques, des musées et écomusées, du patrimoine roman ou du patrimoine rural non protégé. Le Prix régional du patrimoine complète ce dispositif en saluant de remarquables opérations de restauration nées d'initiatives publiques ou privées.

¹² Dont 665 100 € au titre du contrat de Plan

Ce soutien est complété par l'action "Cœurs de villages", dont l'objectif de création de logements locatifs en zone rurale va de pair avec le souci de préservation de l'identité du patrimoine architectural non protégé en milieu rural : structure bâtie, identité architecturale du village et pas seulement d'un bâtiment.

Des subventions sont ainsi accordées aux communes pour la réhabilitation des bâtiments (logements locatifs et services comme mairies, bibliothèques, bâtiments d'associations, commerces) et des espaces publics.

Un travail de sensibilisation, d'incitation, au cas par cas, s'effectue par l'édition d'une plaquette à l'attention des maires, la visite des villages par l'architecte-conseil du conseil régional, la mise en liaison avec les CAUE¹³ et les architectes des bâtiments de France. Mais la liberté d'action des communes reste entière : il s'agit d'intervenir par le conseil, l'incitation mais sans normalisation ni coercition.

Le problème de la formation et de la sensibilisation des artisans et maîtres d'œuvre demeure mais les communes sont les donneurs d'ordre et gardent leur liberté de choix.

b) Les conseils généraux

L'étude du CESR déjà citée¹⁴ répartit les dépenses culturelles des départements en 1999 en deux grands secteurs : les domaines patrimoniaux (regroupant monuments historiques, bibliothèques, archives, musées) pour 40,7 % - les arts vivants et visuels : 16,6 %. La fonction conservation-diffusion y est majoritaire avec 56 %, devançant la fonction production-diffusion. C'est peu de dire que les politiques culturelles des conseils généraux sont très orientées vers le patrimoine.

Toujours selon ce rapport, « les départements de Bourgogne présentent de nombreux points communs :

- la priorité accordée à la fonction conservation du patrimoine, marquée par leurs domaines d'intervention privilégiés que sont les monuments historiques, les musées, etc.
- la prise en charge totale des bibliothèques-médiathèques et des archives départementales, qui leur est imposée par les lois de décentralisation,

Ces points communs, qui caractérisent également les départements au niveau national, au moins pour ce qui concerne les valeurs patrimoniales, ne sauraient masquer des spécificités qui font de chaque département un territoire ayant sa personnalité propre en matière culturelle.

L'effort en faveur des monuments historiques, déjà, ne peut être le même selon la richesse du patrimoine départemental. Si la Saône-et-Loire et l'Yonne lui accordent la première place, c'est en partie en raison des charges qui leur incombent compte tenu de leur exceptionnel patrimoine. Mais c'est aussi un choix politique. La Saône-et-Loire exprime très bien l'enjeu économique qu'il représente et la volonté de l'assemblée de développer des équipements structurants qui seront autant de pôles de développement culturel et touristique.

¹³ CAUE : Conseil en architecture, urbanisme et environnement

¹⁴ « *Financements publics de la culture et territoires* » - op. cit.

La place faite aux musées diffère également selon que le département a estimé nécessaire ou non la création d'une conservation départementale des musées pour ses petits musées sans conservateur, impliquant des charges de personnel constantes. »

Prenons l'exemple des **archives départementales de la Côte d'Or** pour qui la notion de patrimoine écrit est extensive. Elle comprend les archives anciennes, qui constituent un fonds extraordinaire en Bourgogne et les archives contemporaines. Les archives départementales ont pour missions :

- la valorisation : les archives sont communiquées en salle de lecture, première forme de valorisation : 42 000 documents ont été communiqués en 2002. Le public est varié : généalogistes, personnes privées, chercheurs français et étrangers,
- la recherche, en liaison avec la maison des sciences de l'homme de l'université de Bourgogne : un groupe de travail y fonctionne sur les bases de données,
- la synergie avec d'autres centres d'archives départementales et municipales de Bourgogne et des associations d'archivistes français.

c) Les communes

- Les dépenses patrimoniales des communes

Les communes enquêtées par le CESR en 2001¹⁵, semblables en cela aux communes de France, ne consacrent pas au patrimoine la même priorité que les conseils généraux mais répartissent leur effort de façon équilibrée entre les différents domaines culturels.

Les premiers domaines d'intervention sont : Musique-danse : 33 % - Programmes transversaux : 14 % - Bibliothèques-médiathèques : 12 % - Théâtre : 11,6 % - Monuments historiques : 9,4 % Musées : 9 %. Les trois secteurs patrimoniaux ci-dessus, regroupés, totalisent 30,4 %.

Les **bibliothèques-médiathèques**, avec 12 %, sont un volet incontournable de l'action de la commune. Leur poids relatif est fonction de la taille de la commune : plus élevé à Chenôve, dont c'est l'un des principaux équipements, qu'à Dijon qui en entretient de nombreux.

Les **monuments historiques** ont été destinataires de 9,4 % en moyenne des dépenses de 1999. Ce domaine est cependant très variable d'une commune à l'autre en fonction du patrimoine de la ville. Il est clair que des communes comme Auxerre ou Dijon ont à faire face à des opérations de rénovation de grande ampleur que ne connaissent pas d'autres communes.

Les **musées** sont des équipements non pris en compte de façon exhaustive par cette étude qui a privilégié les domaines proprement dits, plus que les équipements. Leur part dans les dépenses communales est donc sous-estimée. Elle se monte néanmoins à 9 %, en comprenant principalement les musées des beaux-arts.

Les **archives municipales**, domaine de compétence légale des communes, ont occasionné 0,7 % des dépenses culturelles des communes interrogées.

¹⁵ op. cit.

- **Une expérience de fédération d'acteurs : Nicéphore-Cité à Chalon-sur-Saône¹⁶**

Nicéphore Cité procède d'une décision de la ville de Chalon-sur-Saône relayée par la communauté d'agglomération et d'un véritable projet de territoire que soutient la région Bourgogne, le département de Saône-et-Loire, plusieurs secteurs de l'État et l'Union européenne.

Cette dynamique commune disposait à l'origine d'un emblème et d'un centre patrimonial, le musée Nicéphore Niépce. Elle pouvait tirer profit de l'IUT et de l'ENSAM dans les domaines de la formation, de la recherche et du développement. Enfin, elle plaçait l'entreprise, et en premier lieu celles du territoire (ex. : Kodak, Thomson) dans une dynamique d'innovation.

Sur ces fondations, a été constitué en trois ans un ensemble d'actes décisifs : des architectures spécifiques pour l'ENSAM-Institut de l'Image et pour le média pôle de la chambre de commerce et d'industrie ; l'installation à Chalon-sur-Saône du centre de création de réalité virtuelle ; la modification structurelle de l'école municipale d'art en EMA Fructidor ; et la création et reconduction de manifestations croisant la création artistique, l'expérimentation technologique et la réalité industrielle : "Cit'Image", "Le grand album", "Les rencontres de la réalité virtuelle", et les "Nicéphoredays".

Nicéphore Cité dessine ainsi un ensemble jamais réalisé, que certains ont nommé un *échangeur complexe* : centre de ressources, lieu de formation, pôle économique, et musée de la photographie.

Le site de la Sucrierie, une friche industrielle d'environ 50.000 m² en front de Saône qui dessine la façade urbaine d'entrée de ville, a été choisi comme lieu d'implantation pour le pôle administratif de Nicéphore Cité, les NicéphoreLabs (pôle d'incubation de projets et d'entreprises lié aux technologies de l'image et du son), et, à terme, pour le musée Nicéphore Niépce rénové et l'hôtel des entreprises.

L'ensemble constituera le centre international des arts et technologies de l'image et du son.

L'objectif de Nicéphore Cité est de créer une plate-forme de savoir-faire et d'expertise de valeur internationale, centrée sur l'utilisation, le développement et la création de technologies avancées appliquées au traitement de l'image et du son : image 3D, simulation, réalité virtuelle, immersion, son numérique et interaction image-son. Nicéphore Cité facilite la mise en œuvre de ces technologies dans les domaines scientifique, industriel, culturel, artistique et pédagogique.

d) Le parc naturel régional du Morvan

Le parc naturel régional du Morvan est un syndicat mixte qui regroupe plus d'une centaine de communes réparties sur les quatre départements de la région. Une de ses missions est d'animer et de valoriser la recherche scientifique sur son territoire. Le Parc s'appuie pour cela sur un conseil scientifique.

¹⁶ Cette étude présentera un unique projet intercommunal, Nicéphore-Cité, car c'est le seul en Bourgogne qui a pour ambition d'intégrer patrimoine, formation, recherche et développement économique.

Il dispose de plusieurs chargés d'études et agit en partenariat avec d'autres structures régionales (université, société d'histoire naturelle d'Autun) ou nationale (conservatoire botanique du Bassin parisien). La valorisation de la recherche se fait au travers d'actions éducatives, des maisons à thème de l'écomusée du Morvan et de publications.

e) LE CNFPT

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est l'organe de formation des personnels des collectivités territoriales.

La délégation Bourgogne au sein du CNFPT détient la compétence au niveau national de l'observation des emplois et de l'évolution des métiers et activités pour le patrimoine culturel au sein des collectivités françaises : observation, analyse, avec l'objectif opérationnel d'être capable de définir des cursus de formation pour les agents des collectivités territoriales : cadres, ou agents d'exécution, et tout agent ayant à intervenir sur le patrimoine, notamment bâti.

Ce centre de ressources existe officiellement depuis 2 ans mais commence à produire des éléments d'analyse depuis un an et demi. Il n'a pas vocation à devenir un centre national de formation à la protection du patrimoine installé à Dijon. En revanche, sa vocation est de développer et valider des modèles de cursus de formation, de lancer des expérimentations de formation en Bourgogne.

Aujourd'hui, ce réseau est opérationnel en Bourgogne avec l'université et Bibracte dans le cadre du DESS d'archéologie qui forme aux métiers d'archéologue territorial.

D'autres réseaux plus larges fonctionnent à l'échelon national : une convention est passée avec l'Institut national du patrimoine pour former des attachés de conservation ; des formations expérimentales dans le domaine muséographique, devraient être finalisées en mars-avril 2003 en relation avec l'ensemble du tissu professionnel du monde territorial : agents, cadres, associations d'élus.

Parmi les productions opérationnelles, figurent :

- Un cursus de conservation préventive, qui concerne l'ensemble des métiers du patrimoine culturel (muséographie et archéologie). Il est en phase d'expérimentation en 2003, principalement en Bourgogne mais aussi dans l'Est de la France (Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Champagne-Ardenne).
- Un cursus transversal de médiation en cours de mise au point en 2003 dans le domaine du patrimoine culturel. Il s'adresse aux techniciens territoriaux dans leur rapport au patrimoine bâti, protégé ou non.

Il est prévu d'organiser chaque année en Bourgogne des rencontres nationales d'archéologues territoriaux, suite au succès de la première rencontre de 2002. Cet événement sera conçu dans un réseau plus large que celui du CNFPT.

1.2.3 Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Le plus important d'entre eux est, de loin, l'université de Bourgogne.

a) L'université de Bourgogne

Au sein de l'université, l'UFR de Lettres (départements d'Histoire et d'Histoire de l'Art) dispense des enseignements traditionnels liés au patrimoine. Des formations plus spécialisées et plus originales sont également proposées sur le campus (par exemple le DESS *Archéosciences*, le DESS *Gestion et valorisation du patrimoine industriel*¹⁷). L'université abrite un important laboratoire de recherche dans le domaine de l'archéologie et l'histoire ancienne et médiévale, géré en partenariat avec le ministère de la culture et celui de la recherche, ainsi que l'office de coopération et d'information muséographiques (OCIM), qui joue le rôle de tête de réseau dans le domaine des musées de sciences et techniques. L'ensemble de ces structures doivent gagner plus de visibilité avec la création de la maison des sciences de l'homme et en proposant conjointement un mastère *Métiers de la culture et du Patrimoine*.

Les principales formations proposées à l'université de Bourgogne sont les suivantes¹⁸ :

UFR sciences humaines

DEUG : histoire des arts et archéologie

Licence : histoire de l'art et archéologie avec une mention documentation

Maîtrise : histoire de l'art et archéologie

DEA : ordre et désordre dans les sociétés européennes : de la protohistoire à l'époque moderne

UFR sciences de la terre

DESS : archéosciences : méthodes scientifiques et techniques en archéologie

IUP Denis Diderot - Métiers de la culture

DESS : action artistique, politiques culturelles et muséologie

Maîtrise : management de l'éducation, de la formation et de la culture

IUT - DUT : information et communication - Option : musées

Le Creusot - Centre universitaire Condorcet

DESS : gestion et valorisation du patrimoine industriel

- **I'UMR¹⁹ 5594 "Archéologie, Cultures et Sociétés. La Bourgogne et la France orientale du Néolithique au Moyen-Age"**

Dans ce cadre, l'UMR 55 94 (unité mixte de recherche CNRS, université de Bourgogne, ministère de la culture), dirigée par Claude Mordant, professeur d'archéologie, regroupe des spécialistes de toutes les périodes, depuis la préhistoire jusqu'au moyen âge. L'université peut

¹⁷ D.E.S.S. en voie de transformation dans le cadre de la réforme L.M.D. (licence mastère doctorat) pour constituer l'option d'un mastère *Métiers de la culture et du patrimoine* - rentrée 2004 ou 2005

¹⁸ Source : *Dossier sectoriel Pôle de compétence associé « patrimoine culturel »* - CNFPT, délégation de Bourgogne – 7-2002

¹⁹ Unité mixte de recherche

aider à la promotion du patrimoine en tant qu'ancrage du développement local et régional ou développer des filières en formation continue et initiale, des projets de mastères sur le Patrimoine et ses métiers (recherche, valorisation, gestion, management).

L'UMR peut concourir grâce à ses multiples spécialités à la valorisation des acquis de la recherche sur le patrimoine régional en direction des collectivités territoriales et du plus large public. Claude Mordant souhaite que se développent à Dijon les enseignements liés à une approche globale du patrimoine, de son étude scientifique à son usage en tant qu'outil de développement.

- **La maison des sciences de l'homme**

Parmi les six projets actuels de « maison de sciences de l'homme » (MSH) du ministère de la recherche, celui de Dijon est recentré sur le seul thème du patrimoine (au sens large) et fait l'objet d'un affichage fort à l'échelle nationale, la MSH « patrimoine » de Dijon devenant « tête de réseau » des recherches sur le sujet.

La maison des sciences de l'homme, créée en 2002, devrait occuper un nouveau bâtiment dont la construction est prévue sur le campus pour septembre 2005. Elle peut faire de Dijon un pôle d'excellence sur le patrimoine : comment l'étudier, le conserver, le faire connaître ?

La maison des sciences de l'homme travaille sur l'histoire des rapports sociaux, à partir des activités commerciales, touristiques, gastronomiques, viticoles, illustrant le passage d'une conception monumentale à une conception plus ouverte du patrimoine.

Le potentiel des laboratoires de recherche en sciences humaines et sociales de l'université de Bourgogne et les réseaux nationaux (et internationaux) qu'ils se sont constitués, justifie que la maison des sciences de l'homme de Dijon, dirigée par Serge Wolikow²⁰, soit consacrée au patrimoine. La présence des écomusées, des établissements culturels, des archives ont joué en faveur de Dijon.

- **L'OCIM (Office de coopération et d'information muséographiques)**

L'OCIM est un service général de l'université créé par convention avec le ministère de la recherche en 1985 à la demande du musée d'histoire naturelle de Dijon. C'est un centre de ressources pour les musées de sciences et les centres de sciences quels qu'en soient la tutelle et le lieu géographique. Sa vocation est nationale avec des implications internationales. Il est organisé autour de trois pôles :

- la formation continue pour les personnels des établissements culturels et muséographiques,
- le centre de documentation rue Chabot-Charny à Dijon,
- l'édition d'un bimestriel pour l'ensemble de la communauté muséale en France et à l'étranger, qui traite des questions de fond en muséologie, ainsi que d'autres publications.

L'OCIM organise également des colloques et congrès. L'institut national du patrimoine a par ailleurs demandé à l'OCIM de préparer une formation pour l'année préparatoire au concours de conservateur.

²⁰ Vice-président de l'université de Bourgogne chargé des relations internationales, membre du conseil d'administration de l'université, historien, spécialiste de l'histoire du contemporain, il dirige depuis 10 ans le DEA d'histoire intitulé « Ordre et désordre dans les sociétés européennes de la protohistoire à l'époque contemporaine ».

b) L'INRAP

L'INRAP (institut national de recherches en archéologie préventive) compte près de 50 agents en Bourgogne, basés sur deux sites (Sennecey-les-Dijon en Côte d'Or et Passy dans l'Yonne). Cet institut a la charge de la fouille et de la recherche de la presque totalité des sites fouillés de manière préventive aux travaux d'aménagement du territoire ou de construction.

Il a été évoqué lors de sa création en 2002 le possible transfert à Dijon du siège de cet institut, établissement public créé pour assurer l'ensemble des fouilles de sauvetage décidées par l'Etat (environ 1 500 salariés répartis sur l'ensemble du territoire ; une centaine devait rejoindre Dijon). L'INRAP dispose déjà d'une convention avec l'université de Bourgogne pour la formation continue de ses salariés. Le texte législatif qui fonde la légitimité de l'INRAP étant remis en cause et amené à être profondément modifié par le parlement dans les semaines qui viennent, ce projet est remis *sine die*.

Les difficultés actuelles du principal opérateur national de l'archéologie préventive est le solde de décennies d'inattention à la valorisation et à la diffusion des résultats de la recherche, qui sont pourtant considérables. La responsabilité est à mettre au compte de la communauté archéologique mais également aux ministères de tutelle qui n'ont jamais doté l'INRAP de moyens pour la mise en valeur des données de fouille pour le grand public.

Il n'est pas étonnant que le grand public et les décideurs, ignorant des travaux des archéologues, ne soient pas sensibilisés aux questions du patrimoine archéologique et au sort de la discipline. C'est donc un enjeu important des prochaines années que de gérer un peu mieux la médiation de l'archéologie.

c) Bibracte

Bibracte, à 25 km à l'ouest d'Autun et au cœur du Morvan, est un site archéologique qui a connu son heure de gloire au XIXe siècle. C'est un site de référence en Europe pour le patrimoine celtique. Après quatre-vingt années d'interruption, les recherches y ont repris en 1984. Aujourd'hui, BIBRACTE est aussi une petite entreprise créée au début des années 1990, qui fonctionne sous la forme d'une société d'économie mixte dont l'Etat est le principal actionnaire. Ses missions sont multiples : protéger et gérer un site majeur (massif forestier de 1 000 ha dont plus de 200 d'intérêt archéologique, un centre de recherche, un musée, des équipements d'hébergement), coordonner un programme de recherche international (grâce à des accords avec une quinzaine d'universités et instituts de recherche issus d'une dizaine de pays) et valoriser leurs résultats. Le site participe à l'aménagement du territoire en enrichissant l'offre culturelle du Morvan et en contribuant à son développement touristique (43 000 visiteurs accueillis chaque année au musée, dont 8 000 scolaires).

Bibracte est un outil qui reste encore méconnu des Bourguignons en raison de son éloignement géographique et de sa jeunesse. L'implication des collectivités bourguignonnes dans son fonctionnement reste encore modeste, le ministère de la Culture demeurant, de loin, son principal partenaire financier.

Un nouveau projet de développement a été mis en place en 2001, qui ménage une place importante aux actions de formation. Bibracte est d'ores et déjà un lieu incontournable pour les étudiants en archéologie, qui y trouvent un excellent support de formation pratique aux métiers de l'archéologie, des conditions de travail optimales et une très riche bibliothèque spécialisée. L'offre de formation initiale et continue en archéologie est renforcée par des colloques et des stages de formation pratique proposés conjointement avec des universités et instituts de formation français et européens.

Avec une longue expérience d'accueil des scolaires, Bibracte est aussi amenée à participer plus activement à la formation des enseignants, dans le cadre d'un pôle national de ressources en archéologie pour l'enseignement institué récemment dans le cadre du plan pour l'enseignement des arts et de la culture à l'école.

Enfin, plus largement, Bibracte souhaite élargir le cercle des publics qui pourraient être accueillis dans le cadre de formations en organisant (conjointement avec le CNFPT et l'université de Bourgogne ?) des stages de sensibilisation au patrimoine pour les acteurs de l'aménagement du territoire.

d) L'ENSAM

L'institut Image de l'école nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) est un service du centre de Cluny créé en 1997 dont les activités sont situées à Chalon-sur-Saône. L'objectif de ce service est de développer et diffuser des méthodes et outils de visualisation et simulation en trois dimensions au service de l'ingénieur de demain. Les missions de l'institut Image relèvent de la formation, du transfert de technologies et de la recherche technologique. Une quinzaine de personnes (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, infographistes, techniciens, administratifs) travaillent dans ce service.

Les domaines d'activités de l'institut Image concernent notamment l'immersion virtuelle pour la conception collaborative et le patrimoine. L'homme au cœur d'un monde numérique nécessite une immersion virtuelle qui suppose un rendu psycho-sensoriel étudié et le souci de la création d'images considérées comme stimulations du sens visuel.

1.2.4 Les établissements culturels du patrimoine : musées, bibliothèques et archives

a) Les musées

Les musées sont au premier chef concernés par un projet patrimonial. Nombreux et importants en Bourgogne, ils comptent parmi eux quelques établissements prestigieux. D'autres sont moins connus mais leurs collections, dignes d'intérêt, ne peuvent être valorisées autant qu'il serait souhaitable, notamment pour des questions de formation de leurs personnels.

Dans son avis sur les emplois culturels en Bourgogne,²¹ le CESR notait déjà : « *La filière culturelle est ainsi divisée en deux secteurs, celui de l'enseignement artistique et celui du patrimoine entendu au sens large, au sein duquel sont regroupés les musées, l'inventaire, les archives, l'archéologie, l'histoire naturelle et les bibliothèques. En Bourgogne comme ailleurs, la situation est loin d'être satisfaisante sur ce plan. Les musées vont être amenés à déclarer l'existence d'un service des publics mais ils mettent en avant le fait qu'un service des publics*

²¹ Avis sur « Les emplois culturels en Bourgogne » - CES de Bourgogne - 11 décembre 2000

n'existe véritablement qu'avec des personnels formés. D'où la nécessité d'une réflexion sur les compétences et les qualifications ainsi que la mise en œuvre d'actions de formation ». La situation de quelques établissements sera abordée dans ce chapitre, à titre d'exemples.

Le musée Nicéphore Niépce²²

Doté d'un fonds prestigieux de phototypes et d'objets liés au photographique, ainsi que d'une importante bibliothèque, travaillant en permanence à montrer et à expliciter les conditions artistiques, sociales, économiques et techniques de production de l'image photographique, interrogeant le statut de l'image contemporaine, le musée Nicéphore Niépce est le cœur culturel et patrimonial de Nicéphore Cité.

Rénové et agrandi, le musée aura pour mission principale d'offrir les connaissances de base nécessaires à la compréhension de la technique photographique, et de donner ainsi un point de départ à l'apprentissage de la lecture d'images et des perspectives nouvelles aux visiteurs, aux chercheurs et aux entrepreneurs, s'appuyant sur ce fonds patrimonial.

L'objectif est de réaliser une base de ressources images qui soit exploitable, transformable, manipulable dynamiquement par toutes sortes d'applications numériques, en direction du grand public, des artistes, des professionnels et des chercheurs.

Ce fonds d'images considérable doit se réinscrire dans la sphère de la marchandise, dans le territoire de la création et dans l'espace de la recherche : à destination d'opérateurs privés, la vente directe d'images, leur offre via une agence de diffusion sur Internet, ou la sous-traitance de fonds partiels sont envisageables.

Avec le fonds d'images, le musée détient des brevets et des appareils qui peuvent apporter une contribution notoire aux entrepreneurs et innovateurs : dans des spécialités qui, aujourd'hui, suscitent un intérêt certain (3D, vision 360°), ces brevets et les techniques et procédés qu'ils recouvrent, pourraient être réactivés et trouver diverses exploitations.

b) Les muséums d'histoire naturelle

Le patrimoine naturel, domaine de recherche actif en Bourgogne, bénéficie du réseau des muséums d'histoire naturelle qui sont autant de lieux de compétence, de conservation de collections de référence et d'application pour des formations. Il s'agit des muséums d'Auxerre, d'Autun, de Dijon. Ces derniers sont complétés par un réseau de centres d'interprétation consacrés au milieu naturel comme le centre Eden en Saône-et-Loire, la maison des métiers de Loire à Pouilly-sur-Loire dans la Nièvre, et les centres permanents d'initiation à l'environnement (CPIE).

c) Les écomusées

Dans le domaine de l'ethnologie, l'écomusée de la Bresse se considère comme « le dernier survivant » d'une génération en voie de disparition. Le conseil régional n'est pas en cause mais

²² Cette étude n'a pas pour objectif de présenter les musées de la région. Le musée Nicéphore Niépce a été retenu car il est inscrit au cœur de Nicéphore Cité, projet intégrant des actions de formation, de recherche et de valorisation du patrimoine dans une perspective de développement économique.

L'écomusée se sent orphelin par rapport à la DRAC où il n'y a plus d'ethnologue régional depuis le départ de François Portet il y a quatre ans. Plusieurs naufrages d'établissements frères ont été enregistrés en Côte d'Or : les Forges de Buffon et l'écomusée du Val de Saône. L'écomusée a réussi à contractualiser²³ en 2000 avec le conseil général de Saône-et-Loire, en 2002 avec le conseil général de Saône-et-Loire et la DRAC. La Région continue à aider l'écomusée sur des actions ponctuelles.

L'écomusée du Creusot-Montceau a la chance d'avoir actuellement, dans le cadre du contrat de Plan, une convention spécifique à l'intérieur du contrat d'agglomération de la communauté Creusot-Montceau (CCM²⁴). Cette convention pluriannuelle réunit l'État, le conseil régional, le conseil général, la CCM et l'écomusée. C'est une sécurité pour quelques années.

Au cours de son histoire l'écomusée s'est orienté, grâce au soutien de ses partenaires, vers une professionnalisation de ses acteurs. Ce n'est pas le cas pour d'autres établissements valorisant le patrimoine industriel bourguignon, qui se sont développés essentiellement grâce au travail acharné d'une génération de bénévoles, comme par exemple le musée de la mine de Blanzay ou les forges de Guérigny.

Aujourd'hui, si l'on n'y prend garde, une rupture risque de se produire sans transmission de savoirs et de savoir-faire. Après l'échec dramatique de la valorisation du site majeur des Forges de Buffon, il importe d'être très vigilant. La crise qui s'annonce doit être accompagnée, d'autant qu'il y a en outre une évolution de la demande du public, notamment des scolaires. L'importance des services éducatifs est à souligner. L'écomusée du Creusot dispose aujourd'hui de deux professeurs à mi-temps et a pérennisé deux emplois-jeunes comme médiateurs. Mais les mises à disposition d'enseignants sont menacées.

d) Les bibliothèques

Sur 81 bibliothèques municipales de Bourgogne, 17 possèdent des collections patrimoniales :

- 5 en Côte d'Or : Auxonne, Beaune, Chatillon-sur-Seine, Dijon, Semur-en-Auxois,
- 3 dans la Nièvre : Clamecy, Cosne-sur-Loire, Nevers,
- 4 en Saône-et-Loire : Autun, Chalons-sur-Saône, Macon, Tournus,
- 5 dans l'Yonne : Auxerre, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre.

25 bibliothèques font partie du réseau de la base bibliographique bourguignonne et ont donc un rôle de conservation des fonds locaux. S'ajoutent à la première liste les bibliothèques de Gueugnon, Le Creusot, Migennes, Montbard, Montceau-les-Mines, Nuits-Saint-Georges, Paray-le-Monial, Saint-Vallier et la Bibliothèque de l'université de Bourgogne.

²³ Un avis a été rendu par le CESR le 16 mars 1990, en réponse à une saisine du président du conseil régional, sur « Les écomusées et les musées de culture scientifique et technique et industrielle ». Dans sa deuxième proposition : « Reprendre l'initiative en matière de développement de ce secteur muséographique », le CESR préconisait d'accorder « à la culture une véritable priorité »... « en établissant des conventions tripartites, quadripartites, multipartites ... Ces conventions permettraient, à court et moyen terme, une gestion clarifiée des établissements existants en leur assurant le minimum vital qui leur permettrait de fonctionner normalement, tant en : personnel scientifique..., d'accueil et de garde ...

Ces conventions permettraient également d'associer l'université, riche de potentiel humain et scientifique. »

²⁴ Par arrêté du 14 octobre 2002, le conseil de communauté a décidé « d'adopter la dénomination usuelle « LA COMMUNAUTE CREUSOT-MONTCEAU » pour l'ensemble des actions et supports de communication et de conserver l'appellation juridique « Communauté urbaine CREUSOT-MONTCEAU » pour tous les actes à caractère administratif ou réglementaire. »

e) Les archives

Les archives départementales sont un service du conseil général depuis la loi de décentralisation de 1986. Elles n'ont pas de lien fonctionnel avec les archives municipales mais leur référence commune est la loi du 3 janvier 1979 qui définit les archives publiques et elles sont régies par une réglementation commune édictée par la direction des archives de France, direction du ministère de la culture. De plus, une association d'archivistes permet aux professionnels d'échanger au niveau régional.

Les archives souffrent d'une image de marque dévalorisée par rapport aux autres domaines du patrimoine, y compris au sein du patrimoine écrit. Leur localisation dans des bâtiments souvent anciens rend en outre difficile leur extension.

f) Monum

Monum - centre des monuments nationaux (ex-caisse nationale des monuments historiques) est un établissement public qui gère de nombreux sites patrimoniaux sur le territoire national et notamment, pour la Bourgogne, l'abbaye de Cluny et les châteaux de Bussy-Rabutin et Chateauneuf-en-Auxois.

Le directeur régional des affaires culturelles a récemment proposé au ministre la délocalisation à Dijon de Monum – centre des Monuments. Le directeur régional des affaires culturelles a récemment proposé au ministre la délocalisation à Dijon de Monum – centre des monuments nationaux. C'est là aussi un enjeu important pour la Bourgogne.

1.2.5 Les comités et offices du tourisme

Les agents du tourisme sont très concernés par le patrimoine dont ils utilisent l'image pour « vendre » la Bourgogne aux touristes. Comité régional du tourisme, comités départementaux et offices municipaux assurent la promotion de leur territoire en France et à l'étranger.

1.2.6 Le monde associatif²⁵

a) Les sociétés savantes

Les sociétés savantes sont nombreuses en Bourgogne. Certaines ont pignon sur rue depuis un siècle et demi, voire plus (la société éduenne, la commission archéologique de la Côte d'Or, la société pour l'histoire du droit bourguignon, la société des annales de Bourgogne etc.) Elles ont eu dans les deux siècles passés un rôle majeur dans la conservation et l'étude du patrimoine. Beaucoup sont restées extrêmement actives, surtout dans le domaine de la diffusion, même si leur rôle « historique » leur est désormais disputé par des administrations. Elles sont membres de

²⁵ Les associations fonctionnent dans des conditions difficiles. Elles doivent attendre plusieurs mois, après le vote d'une subvention par les élus, le versement par les services, ce qui fait qu'elles doivent payer les agios bancaires : 10 à 15 % des subventions publiques profitent aux banques.

l'association bourguignonne des sociétés savantes, qui organise notamment un colloque annuel.

La Société d'histoire naturelle d'Autun est une association de plus d'un siècle qui, avec maintenant 2 emplois permanents, élargit son champ d'investigation : après les inventaires des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique), elle publie un bulletin trimestriel, réalise 2 ou 3 expositions par an, en particulier mycologiques, et travaille, avec ses bénévoles, sur les inventaires dans les domaines de la paléontologie, de la botanique, des mammifères, reptiles et batraciens. La collaboration de la société avec le parc naturel régional du Morvan, particulièrement étroite dans de nombreux domaines, lui a permis de dynamiser ses activités et d'élargir le champ de ses interventions et de ses recherches qui, de locales, sont souvent devenues régionales. L'accueil et parfois l'encadrement d'étudiants stagiaires travaillant sur des thèmes régionaux ont contribué largement à cette évolution.

L'Académie François Bourdon²⁶ a pour champ d'action le patrimoine technique et industriel. C'est à l'origine un centre d'archives industrielles créé en Bourgogne en 1985 par les anciens cadres de Creusot-Loire pour gérer le patrimoine de Creusot-Loire : l'ensemble des archives du groupe Schneider de 1782 à 1985. Ce fonds d'archives est unique en France pour comprendre l'âge industriel de la France, non seulement sur le plan scientifique et technique mais aussi sur le fonctionnement d'une société qui gérait le quotidien des hommes. D'autres fonds nationaux UIMM (union des industries métallurgiques et minières), nouvelle société Schneider, Merlin-Gérin, Télémécanique...) contribuent à faire de l'académie François Bourdon un pôle d'excellence du patrimoine industriel.

L'union des groupes et ménestriers du Morvan (UGMM) et Mémoires vives sont des associations structurantes et complémentaires qui, pour valoriser les collectes des pratiques musicales et les témoignages oraux sur la mémoire locale dans le Morvan, ont su polariser autour de services à la population les énergies d'une centaine de bénévoles participant chacun à leur façon à ce mouvement.

Toutefois ce réseau de pratiques culturelles autour du patrimoine oral souffre d'un déficit d'identification. Si Mémoires Vives répond en partie à l'attente des chercheurs et des étudiants par une offre de documentation et de formation, si l'UGMM répond aux demandes d'information du public et d'aide à l'organisation, ces associations doivent évoluer vers une plus grande implication régionale, une plus grande professionnalisation et une mise à disposition des pratiques vivantes et des savoir-faire locaux anciens dans un lieu attractif. Tel est le sens du projet régional de maison pour les traditions orales portées par la commune d'Anost en Saône-et-Loire, les associations UGMM et Mémoires Vives.

b) Les fédérations d'éducation populaire

Les associations locales d'éducation populaire sont très nombreuses en Bourgogne (plus de 2000 recensées et plusieurs dizaines de milliers d'adhérents). Sont regroupées sous ce vocable les associations locales qui développent des activités éducatives, artistiques, culturelles, sportives et de loisirs soit en direction des jeunes soit en direction du tout public. Leur objet est en général de concourir à l'animation du village ou du quartier ou elles sont implantées, dans une perspective civique (contribuer à former des citoyens) et par le moyen d'activités à forte connotation éducative.

De ce fait elles sont souvent étroitement liées à l'école dont elles prolongent l'action. Elles participent par ailleurs et de façon indispensable à « la création du lien social ». Elles ont

²⁶ François Bourdon est un ingénieur bourguignon inventeur du marteau pilon

l'ambition de former des citoyens « conscients et responsables » par le moyen de l'éducation et de la culture.

Elles produisent régulièrement des prestations culturelles et sociales en direction de leurs adhérents ou du grand public. Citons, à titre d'exemple, et pour ce qui nous concerne ici : les classes à Pac (projets artistiques et culturels), les classes de découverte (du patrimoine en particulier), les centres de vacances à thèmes culturels, les activités scientifiques, les expositions de sciences, les centres de loisirs sans hébergement avec leurs très nombreuses activités culturelles, les programmes « cinéma à l'école », diffusion du film en milieu rural, les activités autour de la photographie, les pratiques et les festivals de théâtre, de musique, de cinéma quelquefois dans les lieux historiques, sans oublier la multitude de conférences et de cours donnés par exemple dans le cadre des « universités pour tous », des Cercles Condorcet etc...

Ces associations locales se regroupent traditionnellement dans des « fédérations départementales » qui les représentent et qui leur servent de centres de ressources pour développer leurs activités. Ces fédérations ayant elles aussi des activités propres (gérant en général les gros équipements de loisirs et de culture dont elles disposent en propriété ou par contrat avec les collectivités). Ces fédérations départementales s'unissent à leur tour dans des structures régionales. Citons à titre d'exemple : la ligue de l'enseignement, la fédération de maisons de jeunes, les foyers ruraux, les Francas, les CEMEA, les Scouts de France, le mouvement rural de la jeunesse chrétienne, l'association Léo-Lagrange, l'UFCV, l'AROEVEN, l'OCCE, les centres sociaux, etc...

Au total ce sont une quinzaine de fédérations régionales d'éducation populaire dont le CRAJEP (comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire) est l'instance de concertation, qui participent activement au développement culturel de la Bourgogne, en partenariat avec les institutions publiques et les collectivités locales. Il y a là un potentiel insuffisamment mobilisé mais disponible pour s'engager dans une grande politique patrimoniale en Bourgogne sur le versant de compétences qui est le sien : l'éducation, la formation, la vulgarisation et la diffusion.

c) Le centre régional du livre

Le centre régional du livre (CRL) est une association de la loi 1901 soutenue par le conseil régional et l'Etat dans le cadre du contrat de Plan. L'une des missions du CRL consiste à valoriser le patrimoine écrit à travers diverses actions dans le but de sensibiliser le public à l'existence et à la fragilité de ce patrimoine et lui offrir les moyens d'y accéder. Il tâche également d'aider à la sauvegarde et à la diffusion des collections patrimoniales régionales à travers un réseau documentaire.

Il a pour but de développer en Bourgogne une politique du livre et de la lecture par la coopération entre les personnes physiques et morales concernées, en vue notamment de :

- favoriser, soutenir, promouvoir :
 - . la création littéraire, l'édition et la diffusion du livre en Bourgogne,
 - . l'acquisition, la conservation, la valorisation du patrimoine dans le domaine du livre et de la documentation,
 - . l'accès à l'information bibliographique,
 - . l'accès à la lecture et à l'écriture auprès de tous les publics.
- développer l'information, le conseil, la formation professionnelle ;

- susciter et coordonner des actions d'animation.

d) Le CCSTI

Le CCSTI (centre de culture scientifique, technique et industrielle de Bourgogne) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en 1992. Pour son fonctionnement, le CCSTI travaille à partir des orientations et décisions statutaires et des travaux d'un conseil scientifique constitué de seize membres : huit scientifiques originaires de la région Bourgogne et huit scientifiques extérieurs.

S'appuyant sur son réseau de plus de 200 acteurs de la culture scientifique et technique de la région (laboratoires de recherche, musées, écomusées, associations, entreprises), le C.C.S.T.I. de Bourgogne s'est donné quatre objectifs prioritaires :

- mettre en valeur le patrimoine scientifique, technique et industriel de toute la région,
- promouvoir la communication entre les acteurs de la recherche et ceux de l'éducation, des collectivités territoriales, du monde économique, de la culture et des loisirs,
- favoriser le transfert des connaissances vers le grand public et notamment vers les jeunes,
- agir pour la mise en commun des ressources et des compétences au profit de chacun des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle.

Le C.C.S.T.I. fait partie de l'association nationale des C.C.S.T.I.. A ce titre, les activités qu'il conduit s'inscrivent dans le cadre général de la charte des C.C.S.T.I. signée par le ministre de la recherche en 2001. Elles s'inscrivent dans quatre rubriques principales qui sont :

- Centre de ressources
- Animation du réseau de culture scientifique, technique et industrielle (dorénavant csti)
- Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle auprès des jeunes, notamment des scolaires
- Actions en direction du grand public : fête de la science, édition d'ouvrages thématiques...

e) musique danse bourgogne - assecarm

Les associations régionales de développement musical, telle musique danse bourgogne – assecarm, lorsqu'elles sont présentes dans une région, ont été mandatées pour être les acteurs des opérations liées au patrimoine musical. Elles sont en général une instance de partenariat entre les régions et l'État et leur enracinement dans la vie musicale régionale facilite les diverses investigations. Pour ces travaux spécifiques, musique danse bourgogne-assecarm s'adjoit la collaboration de techniciens du domaine considéré (un spécialiste de l'orgue, un bibliothécaire musique pour les partitions, un conservateur du musée de la Cité de la musique...).

f) Le conservatoire des sites naturels bourguignons

Le conservatoire est une association à but non lucratif. Sa mission est la gestion, la conservation et la valorisation de 140 sites en Bourgogne représentant 4 600 hectares. Il compte 2 000 adhérents, 23 salariés. Le conservatoire publie « Le sabot de Vénus » 2 fois par an, des documents thématiques sur les espèces protégées en Bourgogne et organise un colloque régional par an. Des sentiers de découverte sont aménagés sur certains sites avec un objectif pédagogique et touristique.

La Bourgogne a des atouts en matière de tourisme vert : la diversité de ses milieux naturels et le potentiel de sites à mettre en valeur pouvant compléter l'offre touristique essentiellement basée aujourd'hui sur la vigne et les monuments. Le paysage et les milieux naturels sont globalement bien préservés. Le développement de ce tourisme devrait pouvoir être accompagné, notamment

en recherchant davantage de synergie. Des structures d'accueil sur place sont nécessaires. Le public ciblé est constitué par les familles, les écoles, les naturalistes amateurs.

1.3 LES FONCTIONS

1.3.1 Protection et conservation

Protection, conservation, sauvegarde... constituent la fonction première liée au patrimoine, le devoir essentiel de la société à l'égard de l'héritage du passé. Cette fonction relève de l'Etat. Elle est organisée par la loi. Le contrôle des opérations de protection et de sauvegarde est assuré par des agents de l'Etat. Toutes les collectivités territoriales ont cependant à cœur de participer à la sauvegarde de leur patrimoine. Et les citoyens s'organisent au sein d'associations dans le même but.

Cette fonction ne fait pas l'objet de cette étude, davantage tournée vers les autres fonctions de formation, recherche et valorisation dans le but d'en améliorer la synergie. Mais toutes les fonctions sont liées : la formation comme la recherche étant indispensables en amont de la conservation et, en aval, le patrimoine sauvegardé peut et doit plus facilement être valorisé.

Le patrimoine est souvent associé au tourisme dont il ne serait qu'une discipline périphérique. Or la transmission du patrimoine nécessite avant toute chose des professionnels qualifiés, maçons, charpentiers, couvreurs, serruriers, restaurateurs, qui connaissent leur métier. C'est seulement lorsque l'action de conservation et de mise en valeur est correctement réalisée que le patrimoine peut devenir un objet touristique.

Il faut noter ici, pour mémoire²⁷, les difficultés de l'archéologie préventive qui mettent en péril l'archéologie de notre pays.

Et, dans le domaine du livre, le risque certain de « schizophrénie patrimoniale », entre, d'un côté, des reproductions circulant en tous sens (sans garantie d'authenticité ni appareil critique), de l'autre, les documents originaux à l'abandon ou, au contraire, « congelés » par des normes de conservation toujours plus draconiennes. Il faut donc considérer le patrimoine écrit comme un patrimoine au sens « capitaliste » du terme : la ressource foncière qu'il faut entretenir pour en tirer les fruits qui nous permettront d'investir. Mais comment la Bourgogne peut-elle jouer son atout majeur dans cette partie alors que la bibliothèque municipale de Dijon n'est toujours pas relevée de l'effondrement survenu en 1987 ?

1.3.2 Formation

Les auditions ont permis de repérer quelques problématiques liées à l'éducation et à la formation au patrimoine.

a) L'éducation au patrimoine

En appui sur les enseignements, l'éducation artistique et l'action culturelle au sein de l'Education nationale se fondent sur un principe d'ouverture : décroisement des disciplines

²⁷ Cf. chapitre sur l'INRAP

par des actions transversales, ouverture de l'école à des partenaires extérieurs, artistes, chercheurs, directeurs ou conservateurs de structures culturelles ... L'éducation au patrimoine s'y inscrit, qui ne se laisse pas aborder dans le champ des disciplines mais passe par la mise en œuvre d'activités qui permettent le décloisonnement.

Les objectifs de l'éducation au patrimoine :

- former le regard : acquérir des savoirs et des compétences pour aborder le patrimoine en « amateur éclairé », en intégrant la dimension de l'histoire des arts et de l'histoire des sciences.
- changer le regard : redonner sens et valeur à un patrimoine de proximité, particulièrement dans les zones en désaffection.
- valoriser la notion de territoire en s'appuyant sur tous ses aspects patrimoniaux pour le comprendre dans sa globalité et percevoir les enjeux de son aménagement.
- articuler patrimoine et création contemporaine, révélant le patrimoine comme lieu de débat et d'interrogation (interroger le patrimoine à travers le spectacle vivant et la création contemporaine).
- Articuler patrimoine et recherche scientifique (interroger le patrimoine comme composante de la culture scientifique et technique).

A titre d'exemples, le service éducatif de l'écomusée du Creusot engage une démarche pluridisciplinaire à partir du patrimoine industriel ; par exemple, le marteau-pilon sert de base à la compréhension du développement industriel ; ce patrimoine a un sens qu'il est important de repérer ; c'est la « dignité des humbles » dont parle Jean-Yves Andrieu ; 5 000 élèves sont accueillis par an grâce à 4 personnes dont 2 professeurs-relais. La valorisation du patrimoine du site médiéval de Mâlain poursuit 2 objectifs : permettre la transmission des connaissances, préserver le site. Cela passe par l'éducation au patrimoine ancrée dans les programmes scolaires d'histoire de 6^{ème} et de 5^{ème} puis étendue à l'environnement, à la géographie, à la géologie grâce un travail d'équipe pluridisciplinaire des enseignants et l'intégration dans le dispositif des classes à PAC (à projet artistique et culturel). Ce type de travail a lieu dans différents sites comme l'abbaye de Fontenay, le château de Chateaubriand, les Hospices de Beaune...

La Bourgogne a été longtemps pilote dans la pédagogie du patrimoine : les premières « classes patrimoine » y sont apparues dans les années 80, la première classe européenne du patrimoine y a été organisée en 1989, la Région a accueilli le premier séminaire des classes européennes du patrimoine dans les années 1990. En 1995, la Bourgogne a été choisie pour l'opération « L'école adopte un monument ». Un colloque à Dijon a jeté les bases de la collaboration entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Le projet « L'Europe d'une rue à l'autre » concerne une école par pays : le village de Saint-Romain (21) a été choisi (le bilan sera fait en septembre 2003). La première classe européenne de l'environnement a été organisée en Bourgogne en 2002. Des rapports existent avec l'université -une enquête sur cette pédagogie est menée au niveau national avec l'IUP- et avec les fédérations d'éducation populaire : 12 centres en Bourgogne développent la pédagogie du patrimoine. 10 à 15 000 repas sont servis par an à Saint-Romain, ce qui donne une idée de la fréquentation du site.

Mais l'immense travail de pédagogie à effectuer risque de souffrir du désengagement de l'Etat. Les musées de Bourgogne bénéficient de mises à disposition de 1 à 4 heures d'enseignants par semaine. Les postes d'animation sont, en dehors de cela, confiés à des emplois-jeunes et le problème de la suite de ces emplois se pose. A qui confier ces tâches ? Les musées pourront-ils demander à la région de créer des postes d'animateurs ?

b) Patrimoine monumental et formation²⁸

Les chantiers de restauration souffrent du manque de personnes formées dans les domaines de la restauration du patrimoine bâti. Beaucoup de chantiers devraient s'ouvrir en Bourgogne mais les métiers sont en perdition et il faut échelonner les chantiers pour que ces personnes puissent intervenir. Il est fondamental de commencer par une formation solide des architectes et des artisans. Avec les meilleures intentions, on ne peut restaurer convenablement si l'on ne dispose pas d'un vivier d'entreprises compétentes.

Il faudrait recenser les nombreux ateliers qui interviennent sur le patrimoine et connaître leur formation. Beaucoup de gens s'improvisent verrier, par exemple, sans avoir la moindre formation. Ou à l'inverse, on demande un diplôme mais de nombreuses spécialités ne disposent pas de diplôme. Pour la « lave », spécificité bourguignonne, il n'y a pas de réglementation sur la main d'œuvre. La maçonnerie traditionnelle est en perdition. Des formations se font au sein des entreprises. L'entreprise Scandola à Baigneux-les-Juifs forme des tailleurs de pierre. Il y a donc des tailleurs de pierre mais il manque des maçons traditionnels capables de faire des enduits anciens, des joints... Ce sont des techniques qui ne peuvent s'apprendre qu'au sein des entreprises (ou à l'école d'Avignon pour les enduits).

Par ailleurs, de nombreux élus font travailler leur cantonnier, sans formation. La conservation régionale des monuments historiques estime nécessaire de sensibiliser les élus et de former les équipes municipales qui interviennent sur le petit patrimoine.

Les entreprises qui interviennent sur les monuments historiques ont une moyenne de salaire inférieure à celles qui font de la construction neuve, ce qui ne contribue pas à attirer les jeunes et entraîne une crise de la profession et une dégradation de la qualité du travail. C'est un investissement pour l'entreprise de former des jeunes : 5 à 6 ans sont un minimum pour former des compagnons qualifiés. Pour des techniques régionales comme la lave, il devient de plus en plus difficile de trouver des entreprises compétentes.

c) Patrimoine écrit et formation

On peut regretter que la formation des personnels soit moins bien faite qu'autrefois, en particulier sur le patrimoine. Le CAFB (certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire), qui comportait une option patrimoniale, n'existe plus. L'ENSB (école nationale supérieure des bibliothèques) est devenue l'ENSSIB (école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques), où l'accent est davantage mis sur les nouvelles technologies que sur l'aspect patrimonial qui est laissé de côté. Les conservateurs de petites bibliothèques sont démunis, les élus davantage prêts à donner des moyens financiers au portage à domicile ou aux nouvelles technologies qu'à l'inventaire de fonds patrimoniaux.

²⁸ Cf. sur ce sujet l'avis « Quelles formations pour les métiers d'art et de la restauration du patrimoine bâti ? » - CES de Bourgogne – 12 décembre 2002

La formation à la conservation des documents, à la connaissance des documents anciens et à leur valorisation est un peu négligée à tous les niveaux de formation. Il faut cependant noter que l'IUT de Dijon, qui prépare à une option dont la dénomination nationale est « métiers du livre », y a ajouté « et de la conservation », montrant par là l'attention plus grande qu'ailleurs attachée à la conservation.

Quant aux archives, le projet de la maison des sciences de l'homme de créer un mastère sur les archives du 20^{ème} siècle axé sur les nouvelles archives, audiovisuelles, sonores et électroniques, est jugée intéressante car les formations manquent dans ce domaine.

Les Ateliers d'Or sont un centre de formation professionnelle qui va former au CAP Arts de la reliure 14 relieurs en 2003 et 2004. Les Ateliers d'Or travaillent à la création d'une école des arts et métiers du livre en Bourgogne qui aurait pour mission de former aux métiers du livre, de participer à la préservation des savoir-faire, d'aider les artisans installés, d'animer des activités autour du livre et de la lecture auprès d'un large public. Un des objectifs principaux est de former en Bourgogne de futurs relieurs susceptibles de devenir des interlocuteurs agréés en charge de la préservation du patrimoine écrit.

d) Patrimoine naturel et formation

Le développement du tourisme vert nécessite que ses acteurs soient formés. Or il est déploré un déficit énorme en géographie physique et sur le milieu naturel dans l'enseignement secondaire et dans la formation des futurs enseignants : ce n'est plus à la mode. L'université ne forme plus sur l'aspect descriptif de la nature locale et le programme de BTS Tourisme occulte complètement le tourisme régional et le tourisme vert.

Le besoin se fait sentir d'actions de formation financées par la Région pour les hôtesses d'accueil, les personnels des offices, centres départementaux et régionaux du tourisme, à l'instar des actions de sensibilisation au paysage menées il y a trois ans par le CRT.

Par ailleurs, les centres de loisirs sont un bon endroit pour sensibiliser les enfants à leur environnement immédiat pendant les vacances scolaires. Leurs animateurs devraient aussi bénéficier de formations.

e) Patrimoine photographique, techniques d'imagerie et formation

Le futur musée Niépce se positionne comme organe de formation, dans la continuité des actions de formation, initiale et continue, entreprises depuis plusieurs années. Nicéphore Cité suscite une coopération forte entre les organismes de formation locaux et régionaux ; en renforçant leur complémentarité, cette initiative vise à créer une filière "image et son" cohérente, qui obtienne à terme une large reconnaissance extérieure. Le musée Niépce constituera un centre de ressources à la disposition de ces formations : il s'appuie sur les collections détenues, des ressources documentaires, un réseau diversifié de spécialistes, des compétences internes, et une démarche de conservation et d'enseignement des techniques et procédés.

Les méthodes et outils développés pour la maquette virtuelle constituent autant de savoirs et de savoir-faire qui sont distillés dans les différentes formations proposées par l'Institut Image.

Ainsi, un mastère spécialisé "Réalité virtuelle et simulation numérique" forme des ingénieurs et universitaires aux métiers de la simulation 3D temps réel depuis 1997. Une option "Maquette numérique" est proposée aux étudiants de 3^{ème} année de l'ENSAM depuis septembre 2001. Un projet de formation continue est également en émergence dans le cadre de Nicéphore Cité et en partenariat avec la CCI et l'IUT de l'université de Bourgogne à Chalon-sur-Saône. Les réseaux informatiques disponibles permettent également d'envisager une transmission de ces savoirs à distance.

1.3.3 Recherche

La fonction recherche est assurée principalement par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche cités plus haut et par la plupart des établissements culturels : de manière évidente pour les bibliothèques et les archives, de façon plus ponctuelle pour les autres organismes.

Intéressons-nous ici à titre d'exemples à deux secteurs : les patrimoines écrit et musical.

a) Patrimoine écrit et recherche²⁹

Le centre régional du livre (CRL) -en partenariat avec la bibliothèque municipale de Dijon, la société des annales de Bourgogne et 26 autres établissements de la région (25 bibliothèques municipales et la bibliothèque universitaire)- propose un outil de référencement des documents portant sur la Bourgogne. Il s'agit là aussi d'un moyen de valoriser nos richesses patrimoniales.

Très attentif à la sauvegarde du patrimoine écrit, le CRL a par ailleurs coordonné le micro filmage de la presse locale ancienne (XIX^e) fragilisée en raison de la mauvaise qualité des papiers utilisés et des fréquentes demandes de consultation.

Il est difficile d'exploiter et de restaurer le patrimoine écrit si on ne le connaît pas très bien, d'où la nécessité de faire des inventaires et catalogues pour avoir une vision d'ensemble, puis au moment de la restauration, agir de façon pertinente plutôt que de travailler au coup par coup. Les inventaires et catalogues sont indispensables. Signalons qu'en 1993, un guide des patrimoines a été réalisé dans les bibliothèques de Bourgogne et que rien n'a été fait depuis.

b) Patrimoine musical et recherche

Tout patrimoine a une histoire mais bien souvent pour le patrimoine musical cette histoire fut mouvementée et oubliée. Ainsi les orgues ont été déplacées avant ou après la Révolution française, ainsi certaines partitions privées ont été léguées et la connaissance des fonds originels est révélatrice de la pratique musicale du passé. Ainsi certains manuscrits italiens originaux du conservatoire national de région de Dijon ont nécessité la collaboration d'une fondation pour le patrimoine musical à Venise pour les identifier d'une manière certaine. Ainsi un colloque réunissant les plus grands gambistes européens à Tournus a permis d'attribuer la paternité d'un manuscrit jusque là anonyme. La bibliothèque nationale de France est le référent pour tous les travaux de recherche liés aux partitions anciennes.

²⁹ Cf. l'avis sur « La recherche publique en Bourgogne » - CES de Bourgogne - 3 mars 2003

1.3.4 Valorisation

La recherche est très proche de la formation qu'elle alimente. Ses liens avec la valorisation sont moins manifestes. Ils devraient pourtant être plus fréquents. L'image du chercheur doit être changée : c'est quelqu'un qui appartient à la société civile et qui doit restituer à la société civile le fruit de son travail.

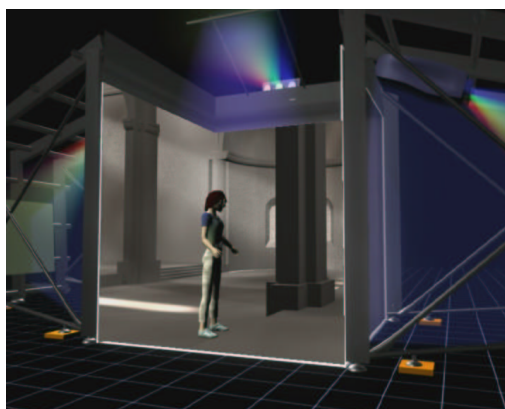
Les expositions réalisées par les musées constituent la première forme de valorisation des collections patrimoniales. Seront évoqués ici des aspects moins connus.

a) La valorisation du patrimoine monumental par les nouvelles technologies

La maquette virtuelle constitue un outil de représentation graphique de données numériques, désormais répandu en milieu industriel, et dont l'utilisation pour le patrimoine s'avère encourageante. La maquette virtuelle offre une représentation théorique sous forme d'une maquette numérique d'un bâtiment et permet une immersion virtuelle dans ce bâtiment.

Pour le grand public, la maquette virtuelle permet de restituer de façon réaliste un site historique difficile d'accès ou disparu ainsi que de faire revivre une civilisation ancienne. Les spécialistes du domaine du patrimoine quant à eux utilisent cet outil pour valider des hypothèses topographiques ou des élévations de bâtiments à partir de cadastres. Cet outil constitue alors une aide à l'interprétation des vestiges.

L'institut Image de l'ENSAM développe des dispositifs de visualisation évolués pour l'immersion virtuelle. Ainsi, une salle d'immersion virtuelle MoVE™ a été acquise en 2001 et permet de développer des activités scientifiques et technologiques de haut niveau. L'utilisateur est immergé dans une salle dont les murs sont des images. Les images sont affichées en fonction du point de vue de l'utilisateur et un dispositif de stéréoscopie permet d'avoir l'illusion du relief. Les objets virtuels apparaissent ainsi dans l'espace ou hors de l'espace disponible permettant d'immerger l'utilisateur dans la maquette numérique. La taille de cette salle permet de rendre compte des objets de grande taille à l'échelle 1. Ainsi, ce dispositif est particulièrement adapté pour l'immersion virtuelle dans des sites archéologiques reconstitués par exemple.



Salle d'immersion virtuelle MoVE

Un projet relatif au développement d'un dispositif original de réalité augmentée est en cours de réalisation également. L'Institut Image travaille actuellement sur des méthodes et outils permettant d'augmenter la réalité par insertion d'images de synthèse ou par suppression d'éléments réels de l'image. Un dispositif de réalité augmentée original est en cours de développement dans ce but. L'étude d'outils de traitement d'images spécifiques est envisagée pour cette technologie.

Le dispositif, placé in situ, permettra de superposer et d'intégrer au paysage présent, la reconstruction virtuelle d'un passé perdu ou la projection d'un futur probable. Une telle interface s'apparentera en quelque sorte à une fenêtre temporelle et donnera lieu à une expérience de voyage immobile. Les sites de Cluny, Bibracte et le Pont du Change à Lyon sont à l'étude pour expérimenter cette interface. D'autres sites sont possibles.

Le développement d'un tel dispositif fait l'objet d'une action particulière du projet VIBRATIS déposé par Nicéphore Cité dans le cadre d'actions innovatrices du fond européen de développement régional (FEDER). L'utilisation de cette technique, comme écriture interactive, pour une meilleure connaissance du patrimoine culturel et historique constituera une approche résolument innovante dans la définition des champs d'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

b) La valorisation du patrimoine écrit

L'une des missions du centre régional du livre (CRL) consiste à valoriser le patrimoine écrit à travers diverses actions dans le but de sensibiliser le public à l'existence et à la fragilité de ce patrimoine et lui offrir les moyens d'y accéder.

Le mois du patrimoine écrit -manifestation dont la région Bourgogne a été à l'initiative avec d'autres régions du Grand Est à la fin des années 80- est l'occasion pour les bibliothèques publiques et les archives de montrer qu'il existe aussi un patrimoine écrit (et pas seulement monumental) important et riche dans notre région. Le CRL coordonne cette manifestation au niveau régional depuis plusieurs années et favorise la mise en place d'animations et de conférences autour des expositions proposées par les établissements. Chaque année un thème est proposé. En 2003, il s'agit de « Musiques et patrimoines ». Environ 25 établissements se sont déjà inscrits à cette manifestation en Bourgogne.

Le CRL s'oriente, pour les années à venir, vers la numérisation, notamment la numérisation des fonds locaux dans le but de permettre une consultation aisée et une large diffusion de ce patrimoine. Il a notamment coordonné le micro filmage de la presse locale ancienne (XIX^e) fragilisée en raison de la mauvaise qualité des papiers utilisés et des fréquentes demandes de consultation.



c) La valorisation des patrimoines musicaux

Elle passe par une diffusion élargie des travaux d'inventaire qui permettent aux musiciens et aux chercheurs de faire revivre soit les orgues soit les œuvres musicales anciennes. Outre les enregistrements d'orgues anciennes, les visites et concerts d'orgue drainent un public de passionnés.

Dépassé le stade de « l'archéologie » musicale, la meilleure connaissance des instruments anciens et des partitions (même des manuscrits originaux) permet une nouvelle approche de la musique grâce à la sensibilité des musiciens enrichie d'une telle connaissance. Certaines ré-éditions en fac-similé permettent l'approche de ces sources musicales, certaines œuvres après une « résurrection » en concert ont été enregistrées et font maintenant référence. Tel le Psaume Confitebor de Galuppi enregistré par Gérard Lesne et Il seminario musicale, telles les Lamentations de Joseph Michel musicien de la Sainte Chapelle de Dijon enregistrées par Hervé Niquet et le Concert spirituel, deux partitions retrouvées au conservatoire national de région (CNR) de Dijon.

d) La valorisation du patrimoine naturel

La valorisation du patrimoine naturel est très liée à la notion de tourisme vert. L'impact économique de ce tourisme est très important, y compris celui du tourisme de proximité : les publics de la vigne et de l'art roman ne séjournent pas longtemps en Bourgogne alors que les familles qui s'intéressent aux patrimoines plus élargis peuvent demeurer quinze jours dans les chambres d'hôtes, les gîtes ou les campings.

Quatre grands types de public sont visés : les scolaires - les Dijonnais le dimanche (tourisme de proximité) - les familles (tourisme familial) - les naturalistes éclairés. Il faut veiller toutefois à ne pas concentrer tout le public sur quelques sites pour éviter le dérangement des espèces et conduire à une dénaturation des sites.

Valoriser pour quoi faire ? A l'origine, il s'agissait, pour le conservatoire des sites naturels, de faire partager l'amour de la nature et de sensibiliser le grand public. Progressivement, ses actions ont eu des répercussions sur le développement du tourisme vert et l'éducation à la nature. Des journées « découverte du canoë-kayak » se mettent en place sur la Loire, alliant sport nautique et découverte de la nature.

Il faut se défier de l'approche du patrimoine comme d'un sanctuaire et réussir à mettre autour de la table des gens d'horizons différents pour penser le patrimoine naturel en lien avec des activités sociales accessibles. Mais les limites des associations sont là : les bénévoles sont sommés d'être responsables sans être présents au quotidien. A titre d'exemple, 300 actions sont menées par an par le conservatoire avec des financements propres pour chaque action et occupant deux comptables à plein temps.

Les Bourguignons n'ont pas suffisamment conscience de la diversité du patrimoine naturel de la Bourgogne. Une valorisation pourrait être faite sous la forme, par exemple, d'un guide régional des sites les plus remarquables ou de fascicules pour faire connaître les sites : un fascicule par site. La Bourgogne est très diversifiée. Il faut réfléchir à un mode d'emploi de la diversification à destination des publics : une cartographie des patrimoines et une mise en réseau ?

2 UN BESOIN DE SYNERGIE

2.1 LES PARTENARIATS ET RESEAUX EXISTANTS

La Section « Culture et techniques d'information et de communication » du CESR a recensé, de façon non exhaustive, un certain nombre de réseaux d'ores et déjà actifs dans la région, à l'initiative des services de l'Etat (pôles nationaux de ressources de l'Education nationale), des établissements culturels eux-mêmes, d'une ville comme Chalon-sur-Saône (Nicéphore-Cité) ou d'un territoire (le parc naturel régional du Morvan).

2.1.1 Les pôles nationaux de ressources de l'Education nationale

L'Education nationale recense deux types de réseau :

- le réseau des musées, écomusées, archives : des enseignants sont chargés de missions éducatives auprès de ces structures³⁰,
- les institutions membres d'un pôle national de ressources (PNR) : deux pour le patrimoine en Bourgogne : Bibracte et le musée Nicéphore Niépce à Chalon-sur-Saône.

L'action des pôles nationaux de ressources s'organise autour de plusieurs missions :

- les formations d'opérateurs de formation et de personnes ressources, ouvertes aux personnels de l'Education nationale, aux partenaires culturels et aux agents de la fonction publique territoriale,
- la production d'outils pédagogiques,
- l'édition,
- l'organisation de manifestations.

La convention-cadre qui crée les pôles nationaux de ressources a été signée le 29 janvier 2003. Les conventions d'objectifs sont signées pôle par pôle. Les PNR sont pilotés par les centres régionaux de documentation pédagogiques (deux chargés de projets ont été nommés dans ce but).

Les formations « PNR » réalisées ou programmées dans l'académie sont les suivantes :

- photographie : Les fondamentaux de la photographie (premier degré) - décembre 2001
Les fondamentaux de la photographie (second degré) - décembre 2002
Appareil photographique et création : réalité et fiction d'un système narratif (prévu en décembre 2003)
- patrimoine-archéologie :
Rencontre des PNR patrimoine (juin 2002)
L'archéologie : une ressource sous-exploitée (mai 2003)
L'archéologie et les manuels scolaires (prévu en mai 2004)

Sont prévues des formations croisant le champ de compétence de deux pôles nationaux de ressources .

³⁰ A titre d'exemple, le service éducatif de l'écomusée du Creusot développe le travail en partenariat avec l'académie François Bourdon, l'IUT, l'école municipale d'arts plastiques du Creusot, le CAUE de Saône-et-Loire.

2.1.2 Les partenariats des établissements et associations du patrimoine

Quelques exemples parmi d'autres :

L'association des conservateurs de musée permet une mise en réseau des musées, dépendant de collectivités locales de dimensions très variées, qui conservent un patrimoine essentiel, de l'archéologie à l'art contemporain, mais dispersé. De même fonctionne une association d'archivistes au niveau régional.

Pour valoriser la connaissance des sciences et techniques, **l'académie François Bourdon**, par le biais de son comité scientifique composé d'universitaires de renom et d'industriels, organise des colloques et des conférences afin de devenir un lieu d'échanges. L'académie s'est tout de suite associée à la maison des sciences de l'homme de l'université, qu'elle considère comme un outil extraordinaire avec lequel une convention a été signée pour mettre à disposition des archives via internet. 300 chercheurs viennent chaque année à l'académie.

La région et le ministère de l'environnement ont mis en place un **réseau régional de sites pour la découverte de la nature**. L'étude se poursuit pour hiérarchiser et structurer le réseau au niveau régional et départemental, avec un lieu d'accueil par région naturelle comme le Châtillonnais. La difficulté est de financer les animateurs de ces sites.

Le **CCSTI** est une association chargée de la mise en réseau des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (200 en Bourgogne, cf. ci-dessus). Une de ses orientations, « Horizons des sciences », regroupe les actions en direction du public scolaire. L'objectif est de l'amener à rencontrer les chercheurs, connaître la science, développer un projet. A cet égard, un partenariat étroit a été mis en place avec l'Education nationale. Ainsi, dans le cadre du plan de 5 ans pour les arts et la culture et le plan de rénovation de l'enseignement des sciences à l'école primaire mis en place en 2000 par le ministère de l'éducation nationale, le C.C.S.T.I. participe aux travaux du rectorat (classes à PAC, ateliers scientifiques, Travaux Personnels Encadrés, P.N.R. archéologie...) et à ceux de l'IUFM.

Une collaboration entre **musique danse bourgogne-asseccarm** et **le centre régional du livre** permet actuellement une préparation du mois du patrimoine écrit 2003 qui sera dédié à la musique. Les diverses activités de formations et études de l'association régionale permettent de « véhiculer » la notion de patrimoine musical auprès des praticiens de la musique de Bourgogne.

Le centre régional du livre anime par ailleurs, avec la société des annales de Bourgogne, un réseau de bibliothèques pour assurer la tenue de la base bibliographique de Bourgogne.

2.1.3 Nicéphore Cité : l'image en réseau

La création et le renforcement des synergies entre les ressources locales existantes sont la base des actions entreprises. Les partenaires de Nicéphore Cité pour le réseau local sont :

- L'ENSAM-institut de l'Image, centre de recherche, de formation et de transfert de technologie dans le domaine de la simulation, de l'image 3D et de la réalité virtuelle,

- Bourgogne technologies, organisme fondé par l'Etat et le conseil régional de Bourgogne, afin de mettre en relation les entreprises et les laboratoires de recherche publics et privés,
- l'université de Bourgogne, qui dispose d'un pôle important de recherche et de transfert dans le domaine de l'image,
- l'institut universitaire de technologie (IUT), qui vient d'ouvrir, en relation avec l'Institut de l'Image et EMA Fructidor, un diplôme universitaire "Image et son" qui deviendra licence professionnelle en 2003,
- l'ADERC, agence pour le développement économique de la région de Chalon-sur-Saône,
- le Média Pôle, espace de formation, d'information et de promotion dédié à l'entreprise, créé par la CCI de Chalon-sur-Saône, Autun et Louhans,
- EMA Fructidor, école de la ville de Chalon-sur-Saône consacrée à l'enseignement général des médias et de l'art, qui dispose de trois laboratoires : multimédia, vidéo et son, qui fonctionneront en synergie avec ceux des NicéphoreLabs,
- le conservatoire de musique et de danse, où sont formés 1 200 élèves, et qui dispose d'un studio électro-acoustique, d'un studio d'enregistrement professionnel et d'un auditorium,
- le centre de création de réalité virtuelle (CCRV), structure de recherche et de production artistique dans le domaine de la réalité virtuelle et de l'infographie 3D,
- l'association Acirène, atelier de traitement culturel et esthétique de l'environnement sonore, qui conduit des recherches appliquées sur la captation, la diffusion et la représentation de l'espace sonore,
- et le musée Nicéphore Niépce.

Le centre de ressources en réseau des NicéphoreLabs sera le cœur de ce système, installé en 2004 dans le bâtiment central rénové de la Sucrerie. Il offrira un environnement de recherche, de développement et de création à des porteurs de projet (investisseurs privés, laboratoires de recherche, artistes, établissements de formation et d'enseignement...), par la mise à disposition d'équipements multimédia, infographie, son, et réalité virtuelle. Un espace de restitution audio et vidéo fera également de ce centre de ressources un lieu de démonstration et de formation. Les partenaires de Nicéphore Cité apporteront l'expertise nécessaire à l'utilisation de ces équipements et infrastructures, notamment par le biais d'un réseau privé virtuel à haut débit.

2.1.4 Le parc naturel régional du Morvan

Un des trois axes du projet de l'agence culturelle du Morvan, au sein du parc naturel régional du Morvan, est la valorisation du patrimoine et de l'histoire locale.

L'écomusée du Morvan, avec ses cinq maisons à thèmes, fort de l'inventaire thématique de l'habitat rural (produit d'une convention Drac, Région, Parc), sera, une fois son renforcement assuré, l'établissement culturel le plus à même de piloter le projet de territoire en matière de patrimoine.

L'écomusée du Morvan devra alors intéresser les associations et les publics à la mise en œuvre d'un programme global de valorisation du patrimoine par :

- l'établissement d'une conférence permanente pour la définition des usages du patrimoine en Morvan avec l'ensemble des acteurs,
- l'animation d'un centre de ressources sur le patrimoine rural (patrimoine bâti, patrimoine vivant, oral) en exploitant le matériau issu de l'inventaire du patrimoine et de la mission régionale de sauvegarde des archives sonores, et en se plaçant comme

fédérateur au niveau régional d'une politique ethnographique dans un contexte de décentralisation culturelle,

- la conception et l'ouverture de nouvelles maisons à thèmes : maison des traditions orales ; d'autres projets sont en gestation (maison du pèlerin, maison de l'eau, maison de l'outil...),
- la définition d'itinéraires culturels à travers le massif et les villes-portes en lien avec les autres établissements culturels et patrimoniaux.

2.2 LES ATTENTES

Dans le domaine du patrimoine, la Bourgogne dispose de nombreuses compétences, d'outils remarquables et d'acteurs fortement motivés. De nombreux partenariats et réseaux sont déjà opérationnels. Tous sont intéressants, certains sont même très importants. Mais il s'agit d'accords sectoriels ou territoriaux, entre acteurs de la même thématique ou de la même zone géographique.

La demande est formulée par la plupart des acteurs de mettre en place une véritable synergie au niveau régional entre tous les acteurs :

- **une communication efficace** entre des acteurs que l'on a tendance à opposer : ceux de la culture, de la recherche et de la formation d'une part, et les acteurs de la valorisation (économique, touristique, socio-éducative) d'autre part. Chacun attend que l'autre lui tende la main alors que, pour qu'il y ait communication, les efforts doivent venir des deux côtés,
- **une synergie organisée entre tous les acteurs** du patrimoine au niveau régional,
- **de vraies ambitions** politiques et des moyens financiers pour favoriser cette synergie et obtenir une meilleure visibilité.

Bien sûr, tous sont conscients que la mise en synergie est complexe et difficile. Dans les écomusées, par exemple, qui ont mené il y a vingt ans des tentatives en ce sens, l'amertume est de mise : face aux difficultés rencontrées pour mettre tous les acteurs en réseau, les établissements se sont peu à peu repliés sur eux-mêmes.

En août 2002, le directeur régional des affaires culturelles a émis l'idée de créer un établissement public de coopération culturelle pour le patrimoine bourguignon, qui lierait l'État, la région, les départements, et les propriétaires. Cet organisme aurait pu s'attacher à développer des actions en matière de formation et de valorisation, en sus de la programmation ou de la restauration. Cette suggestion a été repoussée par la région et les départements à l'atelier consacré au patrimoine lors des assises de la décentralisation en 2003. Sans doute l'heure n'est pas encore venue pour un projet de cette ambition.

Bien que le but recherché soit la recherche de complémentarité des compétences, la clarté du propos conduit à une présentation thématique des attentes.

2.2.1 Les attentes dans le domaine de l'éducation

Parmi les champs possibles d'une mise en synergie et pour assurer la pérennité des actions à partir des ressources de proximité, l'Éducation nationale peut envisager :

- la réalisation d'un inventaire commun des personnes et institutions ressources
- un soutien concerté aux jumelages entre établissements scolaires et lieux du patrimoine, espaces culturels ou laboratoires de recherche à la mise en réseau des ressources de proximité
- l'enrichissement des bibliothèques et CDI en ouvrages récents sur le patrimoine
- la création d'événements régionaux de mobilisation autour du patrimoine, du paysage (par exemple : création d'une semaine de l'architecture en Bourgogne).

Ces actions se déclinent avec la mise à disposition de moyens (conventions de jumelage avec des partenaires de proximité, travail en commun des établissements scolaires).

D'autres souhaits ont été formulés :

- Une meilleure prise en charge par les collectivités du transport des élèves sur les lieux d'offre patrimoniale est un des éléments de la synergie souhaitée.
- Une utilisation plus systématique du patrimoine régional comme support d'enseignement dans les lycées et collèges bourguignons.
- Une offre plus large de formations complémentaires sur le patrimoine dans les formations aux métiers d'art, notamment dans les lycées professionnels.

2.2.2 Les attentes en matière de formation supérieure et professionnelle

L'offre de formation supérieure en Bourgogne dans le domaine du patrimoine est très vaste. Elle touche la plus grande partie des métiers du patrimoine. En outre, le gisement de ressources humaines de la région reste largement sous-exploité par les organismes de formation (cf. l'exemple des conservateurs de musée, qui interviennent rarement dans des formations).

Comment valoriser les ressources humaines sur le patrimoine ? Les auditions conduites par le CESR fournissent des pistes très variées et prometteuses tant pour ce qui concerne la structuration de l'offre de formation que le développement escompté de la demande de formation :

- **Les possibilités des musées**, actuellement sous-exploitées, tant en formation qu'en production, pourraient être mieux utilisées. Les conservateurs de musée ressentent un manque de liaison avec des instituts de formation comme l'IUFM ou l'université qui pourraient collaborer davantage avec les musées.

- Ainsi, compléterait-on les cours théoriques par des connaissances pratiques liées aux collections des musées, et toucherait-on de façon tangible les étudiants ou les élèves, principalement les lycéens, qui fréquentent peu les musées. C'est la vocation du musée de transmettre, aux générations actuelles et futures, tous les témoignages des hommes et de créer des liens avec l'histoire et la culture, tant savante que populaire.
- Des institutions intéressées par le patrimoine à des titres divers (musées, Parc du Morvan...) estiment avoir des liens insuffisants avec les instituts de formation (université, IUFM...), alors qu'elles permettent de compléter les cours théoriques par des mises en pratique sur des objets concrets d'étude et que leur personnel scientifique peut contribuer à des formations.
- L'OCIM, qui constitue une tête de réseau international pour les musées scientifiques, pourrait développer son ancrage régional et élargir son offre de formation en s'appuyant plus sur les ressources régionales.
- Dans le domaine de l'image, des besoins de formation ont été identifiés par le musée Niépce, auxquels la Bourgogne pourrait répondre à condition de réunir des compétences dispersées. Elles concernent les **métiers de la documentation liée à l'image** et les professionnels de l'imagerie virtuelle (jeux vidéos...), qui manquent souvent de culture visuelle. Pour cela, il y a urgence à trouver une **convergence entre institutions bourguignonnes car d'autres sites, comme Laval ou Valenciennes**, ont quelques années d'avance sur ce créneau des nouvelles technologies.
- La place consacrée à la connaissance du patrimoine est jugée trop faible dans les formations (initiales et continues) liées aux métiers du tourisme, à quelque niveau que ce soit. L'université de Bourgogne peut largement pallier ce manque. Elle vient en effet de se doter d'une maison des sciences de l'homme, structure fédérative de recherche qui peut servir de point d'ancrage exceptionnel à des formations très diversifiées. Ses **enseignants-chercheurs peuvent être mobilisés dans une mise en perspective socio-économique des sites patrimoniaux**, des plus prestigieux au plus modestes, des plus anciens au plus récents.
- Alors que les enjeux territoriaux du patrimoine sont reconnus par tous, il manque en France de bons experts qui maîtrisent à la fois les questions patrimoniales et celles liées à l'aménagement du territoire. Il y a là une niche à développer.
- En Bourgogne, des dizaines de stages sont organisés pour les **animateurs de centres de loisirs**. Il devrait être possible d'y inscrire des modules sur le patrimoine en liaison avec la direction régionale de la Jeunesse et des Sports et des acteurs régionaux. Mais des moyens et des projets adaptés sont nécessaires : il faut considérer que la valorisation du patrimoine correspond à de vrais métiers, avec les investissements correspondants.
- Pour ce qui est de l'entretien du patrimoine et de la sauvegarde de savoir-faire traditionnels, il existe des exemples probants de formation. Dans le domaine de la maçonnerie, **l'école d'Avignon** a eu un impact considérable. La mise en œuvre de dizaines de stages a permis une amélioration notable de la qualité des prestations dans le Midi (notamment pour les enduits de façade) : la Bourgogne pourrait s'inspirer de cette démarche. Dans un tout autre domaine, le CAUE de la Nièvre parvient à sensibiliser les **employés municipaux** aux techniques de taille et l'élagage.

Une réflexion sur ces thèmes associerait, avec le CNFPT, les services de l'enseignement, de la formation et de la culture du conseil régional, qui a la compétence de la formation professionnelle et pourrait donc être chef de file.

2.2.3 Les attentes en matière de valorisation, notamment touristique

Au cours des auditions, les interlocuteurs du CESR ont énuméré des lacunes flagrantes, auxquelles il semble possible de remédier assez facilement en tirant parti des ressources régionales. Parmi ces lacunes, on relève notamment :

- L'offre patrimoniale de la région doit pouvoir s'appuyer sur des sites patrimoniaux d'excellence bien équipés, accueillant une recherche active et susceptibles d'assumer, chacun dans leur domaine, un rôle de chef de file et de lieu de formation privilégié. Certains centres d'excellence sont bien établis (Auxerre, Bibracte, Le Creusot...), d'autres sont à conforter ou à mettre en place (Nicéphore-Cité, Solutré, Alésia...).
- De nombreux sites patrimoniaux (notamment des petits musées) souffrent d'une méconnaissance de la part des Bourguignons, alors qu'ils pourraient être valorisés au sein de réseaux thématiques (chemins de la métallurgie, circuits de la pierre, circuits archéologiques, abbayes, châteaux...).
- Les résultats de l'archéologie préventive (130 à 140 fouilles menées annuellement en Bourgogne) ne font pas l'objet de communication spécifique. Certains élus, ne sachant comment « **valoriser** » **les résultats de l'archéologie préventive**, ne la ressentent que comme une contrainte et sont donc tentés d'ignorer ce patrimoine pour des raisons économiques. Un travail important et urgent est donc à faire dans ce domaine, avec des moyens adaptés à la spécificité d'un patrimoine qui n'est dévoilé qu'au moment où il est détruit.
- L'Italie a récemment réussi à mener des actions de numérisation du patrimoine de dimension internationale : les **bibliothèques numériques** de Toscane ou d'Emilie-Romagne valorisent le patrimoine régional au niveau mondial sans beaucoup de moyens mais avec des compétences intellectuelles. Une synergie des moyens entre l'université, les bibliothèques municipales et d'autres établissements, avec l'aide du ministère de l'enseignement supérieur, doit permettre de réaliser des opérations cohérentes de **numérisation des fonds**. Il manque un maître d'ouvrage pour piloter ces projets, à l'instar de la bibliothèque numérique d'Aquitaine.
- La promotion touristique de la Bourgogne se base de façon trop restrictive sur quelques ressources particulières (le vin, les églises romanes...), ce qui nuit à l'attractivité et à la durée des séjours. Les autres patrimoines sont à prendre en compte de la même manière, avec une communication adaptée au public visé et aux modes de découverte les plus adéquats (notamment en conjonction avec des sports de pleine nature comme la randonnée pédestre, le VTT...).
- La région dispose de compétences bien identifiées dans le domaine de la médiation et des technologies de l'image numérique, qui pourraient être mises à profit pour valoriser le patrimoine.

- Une synergie devrait exister pour la définition des itinéraires touristiques et la mise en valeur de certains sites entre les **offices de tourisme et l'inventaire régional**, ne serait-ce que pour acquérir le réflexe, avant de sortir une plaquette, de communiquer le projet au service de l'inventaire.
- Il manque d'une politique éditoriale régionale cohérente pour le grand public, alors que les travaux de recherche et d'inventaire procurent une matière première très riche.

2.2.4 Des réseaux souhaités entre établissements

- L'ensemble des conservateurs de musée aurait besoin, au-delà de l'association des conservateurs, d'une liaison régionale dans le but de rééquilibrer les disparités importantes entre musées. Une mise en commun de moyens humains et matériels permettrait aux petites institutions d'avoir la capacité de réaliser des expositions ou des colloques, même si leurs collectivités ne peuvent mettre ces moyens à leur disposition. La création de conservations départementales pour gérer les petits musées est une piste intéressante, dans laquelle se sont engagés les départements de la région.
- Il y a de même un déficit en matière de structuration de l'information et de la communication. Le contrat de Plan a permis depuis 6 ans la numérisation des collections sous la houlette de la section fédérée de l'association des conservateurs. Un **portail internet à l'usage du grand public permet la mise en réseau de l'ensemble des musées de Bourgogne**. Mais il faut aller au-delà car l'utilisation d'internet n'est pas généralisée. L'essentiel reste le contact direct avec les objets grâce à des ateliers pédagogiques ou à des visites guidées. Eduquer l'œil grâce à des pièces originales, et en réseau entre établissements, est un des moyens nécessaires mais peut-être pas suffisant.
- Chaque discipline a besoin de têtes de réseau. Certaines structures ont déjà acquis ce rôle en Bourgogne. Ainsi, l'académie François Bourdon gère un patrimoine important d'archives industrielles et pourrait être reconnu comme centre interrégional d'archivage en lien avec l'écomusée.
- Dans certains domaines, il manque une fédération transdisciplinaire d'équipes de recherche. C'est le cas dans le domaine de l'imagerie numérique, où les équipes en place disposent de bonnes connaissances techniques mais manquent de compétences dans les champs culturels pour développer des applications pertinentes dans le domaine du patrimoine.

2.3 LES ECUEILS A EVITER

2.3.1 Un projet inabouti de mise en réseau : la bibliothèque électronique de Bourgogne

Il est intéressant de constater que le conseil régional de Bourgogne, par sa direction de l'enseignement supérieur, a souhaité, entre 2000 et 2002, valoriser et faire partager les ressources régionales d'une quinzaine d'établissements (l'université de Bourgogne, l'école

nationale des Greffes, le BIVB, l'ENESAD, l'ENSAM, la bibliothèque municipale de Dijon...). Le projet de bibliothèque électronique de Bourgogne (BEB) répondait à deux objectifs : la mise en réseau du catalogue des périodiques des établissements d'enseignement supérieur autour de pôles thématiques -« vin et culture » d'une part, « patrimoine régional » d'autre part- ainsi que la mise en ligne des thèses et la numérisation des productions des établissements.

Ce projet permettait la mutualisation des moyens financiers en réduisant les budgets documentaires et en évitant les doublons. Il était destiné au public scientifique et au grand public sous la forme d'un portail documentaire pour la Bourgogne. Il aurait pu devenir un projet phare proposant un contenu pour le réseau haut débit.

Deux possibilités étaient ouvertes :

- débiter par un projet en rassemblant quelques énergies autour d'un pilote, d'une « locomotive » disposant de ressources documentaires et logistiques, en choisissant une thématique, puis en misant sur un effet « boule de neige » ;
- organiser la coopération entre l'ensemble des établissements concernés au sein d'une infrastructure établie avant de commencer le travail concret. C'est cette option, plus lourde et moins opportuniste, qui a été privilégiée : le projet s'est enlisé au milieu du gué administratif d'où la région ne pouvait le sortir, faute de disposer d'un outil adéquat.

Les difficultés rencontrées par le projet de BEB peuvent être méditées pour éviter de tomber dans les mêmes écueils : projet lourd et complexe, communication insuffisante, difficulté à positionner le projet au niveau stratégique dans les différents établissements, absence de soutien clair de la part des partenaires, difficulté de trouver un leader acceptable par tous, manque de volonté politique régionale forte, absence de structure juridique gestionnaire, refus de contractualisation des établissements. Or l'inscription dans un document contractuel est indispensable pour assurer la continuité de l'entreprise, contrat de Plan ou autre, qui engage les partenaires car les limites des bonnes volontés sont rapidement atteintes.

2.3.2 Autres mises en garde

Le travail qui vient d'être réalisé par la commission n° 5 sur la recherche³¹ montre qu'il faut éviter de tomber dans le travers de créer une nouvelle institution type « agence ». S'il s'avère utile d'en créer une, il faudrait s'assurer préalablement que tout le monde adhère au projet et éviter que chacun ne développe son système.

Il faut de plus veiller à ne pas reconstituer le centralisme au niveau régional. Les structures importantes doivent se donner les moyens de travailler avec les acteurs de terrain, des petites maisons bressanes aux grands lavoirs industriels, si l'on veut une synergie.

Enfin, il ne faut pas oublier le citoyen : le patrimoine ne peut être considéré uniquement comme une affaire de spécialistes (Etat, grandes collectivités locales à qui il coûte très cher). Comment faire en sorte que les citoyens soient parties prenantes de cette diversité et s'assurent qu'elle soit mieux prise en compte ?

³¹ Avis sur « La recherche publique en Bourgogne » - op. cit.

3 QUEL SUPPORT REGIONAL POUR ORGANISER LA SYNERGIE DES COMPETENCES ?

3.1 LE CADRE REGIONAL : LA DECENTRALISATION ANNONCEE

Avec la loi relative à la démocratie de proximité³² de 2002 s'amorce un nouveau partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine du patrimoine. L'article 111 de la loi engage, à titre expérimental et pour une durée de trois ans, un transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, en matière :

- "de conduite de l'inventaire des monuments et richesses artistiques de la France ;
- d'instruction des mesures de classement des monuments historiques ;
- d'inscription d'immeubles à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- de participation aux travaux d'entretien et de réparation que nécessite la conservation des immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- et d'autorisation de travaux sur ces immeubles ou ceux situés dans leur champ de visibilité".

Déjà, en 2001, ont été lancés sept protocoles de décentralisation culturelle dont six concernent le patrimoine, en Aquitaine, Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Isère, Lozère et Seine-Saint-Denis. En 2002, trois nouveaux protocoles ont été retenus dans le domaine du patrimoine en Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Creuse et région Limousin.

Ces expérimentations doivent permettre de déterminer "des orientations et des procédures de politiques patrimoniales mieux ancrées dans les territoires"³³, de redéfinir le rôle des services de l'Etat tout en développant celui des collectivités territoriales et d'apprécier la pertinence de la répartition des nouvelles compétences et la complémentarité des niveaux.

Le rapport BADY³⁴ « *Réflexions et propositions pour une politique nationale du patrimoine (Etat, collectivités territoriales et secteur privé)* », présenté au ministre de la culture en novembre 2002, propose de « placer l'inventaire général du patrimoine sous la conduite des régions (programmation et conduite des opérations) ; les outils méthodologiques resteraient définis à l'échelon national mais en commun ; des conventions d'opérations seront passées par les régions avec les départements, les groupements de communes et les communes qui apporteraient des moyens complémentaires. ». La responsabilité de l'Etat dans les décisions d'inscription et de classement serait confirmée. Les crédits seraient délégués aux régions sous forme de dotations fléchées³⁵ « monuments historiques ».

La région devrait donc être chef de file en matière d'inventaire dès 2004 et reprendre à son compte le personnel (sous conditions statutaires à préciser dans un délai de deux ans), les compétences, les dossiers, les conventions avec les départements et les agglomérations.

³² Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité - JO du 28 février 2002

³³ *Les protocoles de décentralisation culturelle. Vers une nouvelle organisation de la responsabilité publique en matière culturelle*. Ed. ministère de la culture et de la communication - Délégation au développement et à l'action territoriale, Observatoire des politiques culturelles.

³⁴ Jean-Pierre BADY, conseiller-maître à la cour des comptes, président de la commission « Patrimoine et décentralisation »

³⁵ Les crédits ne peuvent être utilisés à d'autres fins

L'Etat devrait continuer à garantir la cohérence nationale, le contrôle scientifique et technique ainsi que l'égalité d'accès des citoyens aux données publiques. La loi, en discussion au parlement, dira quels moyens, humains et financiers, seront déconcentrés.

Ce transfert de compétences marque le début d'une nouvelle étape de la décentralisation culturelle qui est sans doute amenée à se développer dans les années à venir.

Pourtant, la demande de décentralisation en matière culturelle des collectivités territoriales n'est pas très forte en Bourgogne. Il faut dire que le coût de cette décentralisation annoncée peut faire peur. Toute cette chaîne, qui part de la connaissance par l'inventaire, qui se poursuit par l'établissement d'une politique de protection et de conservation, et aboutit à la formation et à la valorisation, doit être partagée régionalement. Aucune collectivité n'a les moyens d'un transfert global de compétences.

Force est de reconnaître que les réflexions menées au sein du CESR lors de la préparation du présent avis et les propositions qui en sont issues prennent un relief particulier dans cette conjoncture. Il n'est cependant pas question de proposer une réponse globale aux nouveaux enjeux de la décentralisation culturelle — ce qui est d'autant moins possible que le cadre législatif de cette décentralisation reste encore incomplet, au moins pour quelques mois —, mais seulement de mettre en place, au moyen d'un outil de concertation à créer, une meilleure synergie entre les acteurs du patrimoine, synergie qui devrait permettre, en particulier, de préparer la décentralisation annoncée.

3.2 UN ESPACE REGIONAL DE CONCERTATION

« Le patrimoine, domaine d'excellence de la Bourgogne », « la Bourgogne, terre de référence pour le patrimoine » : tout le monde en convient, mais les ressources et les compétences intellectuelles de la région, pour exceptionnelles qu'elles soient, manquent de cohésion et n'ont pas la notoriété qu'elles méritent au niveau national. Pour faire de la Bourgogne une région pilote en matière patrimoniale, quel projet élaborer qui soit structurant pour le territoire, valorisant et dynamisant de son image patrimoniale et source d'une plus grande efficacité de ses forces vives ?

Les attentes des personnes et organismes auditionnés convergent vers la nécessité d'un espace permanent de concertation, sans que celui-ci soit vraiment formalisé : pour certains, ce pourrait être une agence du patrimoine ou un établissement public régional, pour d'autres, ce ne serait pas forcément une nouvelle structure, un établissement existant pouvant jouer ce rôle. Mais pour d'autres encore, il n'est pas question de confier cette responsabilité à une structure établie. Quoi qu'il en soit, une volonté politique forte de la région sera nécessaire pour porter le projet. Mais tout d'abord, un espace de concertation, pour quoi faire ?

3.2.1 Pour quoi faire ?

Sur le rôle de cet espace — à comprendre comme un espace de dialogue, qui ne doit pas forcément être lié à l'image d'un lieu patrimonial particulier de la région —, les demandes tournent autour de quelques mots-clés :

- **la rencontre**, afin de décloisonner les différents métiers du patrimoine — ceux qui cherchent et forment, ceux qui animent et vulgarisent et ceux qui exploitent les atouts du patrimoine comme le tourisme, activité essentielle dans la région ;

- **la concertation** entre acteurs et décideurs, voire entre les décideurs eux-mêmes ;
- **la coopération**, afin de favoriser des partenariats entre structures (bibliothèques, archives, musées, laboratoires de recherche, centres de formation, associations culturelles ou d'éducation populaire, offices ou comités de tourisme...) et de trouver le moyen d'une meilleure intégration des fonctions (recherche, formation, promotion) ;
- la **mise en commun de moyens** afin de valoriser au mieux les compétences de chacun et d'accroître l'efficacité des actions, dans des domaines aussi divers que, par exemple, la formation ou la documentation du patrimoine régional ;

On peut considérer qu'il s'agit de créer une dynamique dont la finalité sera d'organiser le patrimoine en véritable filière, intégrant au mieux les différents enjeux concernés (conservation, connaissance, formation, rôle identitaire, rôle économique...) et coordonnant les acteurs.

3.2.2 Les partenaires

Afin de lutter contre les cloisonnements que l'enquête a permis d'observer, le champ couvert par la structure de concertation doit être aussi large que possible : les patrimoines à prendre en compte sont ceux qui ont fait l'objet du présent rapport, dans toute leur diversité, du patrimoine naturel au patrimoine ethnologique, en passant par le patrimoine archéologique et monumental, les collections des musées... Pour la même raison, tous les acteurs de la « chaîne opératoire » doivent être impliqués, depuis la connaissance, la protection, la recherche, jusqu'à la formation et la valorisation.

On n'oubliera pas d'associer les décideurs (services de l'Etat, collectivités) et le monde associatif, dont le rôle est à la fois fort et diversifié, puisqu'il intervient sur tous les types de patrimoine et à tous les stades de la chaîne opératoire.

En outre, toute politique du patrimoine en Bourgogne ne peut faire l'impasse de ses relations historiques avec les anciens territoires de la grande Bourgogne ducale, aujourd'hui inclus dans des états souverains avec lesquels il est souhaitable qu'elle entretienne des liens étroits et constructifs.

3.2.3 L'outil : une conférence régionale du patrimoine ?

Parmi les qualités dont devra faire montre l'outil de concertation envisagé, signalons notamment :

- sa pérennité ;
- sa légèreté et son efficacité ;
- son ouverture, son pluralisme et son indépendance ;
- sa capacité à fédérer des ressources humaines très disséminées et diversifiées et à organiser une concertation, voire à susciter des actions conjointes de certains de ses acteurs ;
- sa capacité à éclairer les choix politiques en matière de patrimoine, sans être pour autant une instance de décision ;
- sa faculté à produire des projets concrets ;

- sa légitimité, au sens qu'elle ne doit pas faire double emploi avec des organismes consultatifs existants (notamment le CESR) et avec les acteurs régionaux existants (il s'agit de fédérer les acteurs et non pas de créer un acteur supplémentaire).

Pour cette raison, le CESR propose la création d'une conférence régionale du patrimoine. Le choix du mot « conférence » traduit ce que doit être sa mission première : procurer un espace d'échanges à l'échelle régionale.

Différents scénarios peuvent être envisagés pour le fonctionnement de cette « conférence » :

- Mettre en place une structure disposant d'une autonomie juridique (association régie par la loi de 1901, ...), qui lui permettrait notamment de disposer d'un budget propre.
- La rattacher à une structure existante ;
- Se contenter, au moins dans un premier temps, d'un dispositif de concertation sans statut juridique propre, sur le modèle de la conférence régionale des grandes écoles ou des rencontres organisées par le CESR.

Quel que soit le scénario adopté, la conférence devra se donner les moyens, notamment en matière de secrétariat, de fonctionner.

3.2.4 Des pistes de travail prioritaires

Cet espace régional de rencontres aura pour vocation de se saisir de tout sujet relatif à la politique du patrimoine en région, avec le souci d'être une force de proposition et un facteur de développement des synergies.

Des dossiers urgents ont été identifiés à l'issue des auditions :

- **La synergie des compétences dans le domaine de la formation** (initiale et continue) aux métiers du patrimoine et aux métiers concernés par le patrimoine (tourisme, aménagement du territoire, éducation et action culturelle) et la constitution d'une offre de formation innovante au service d'une ambition nationale, en tirant parti de la diversité des patrimoines bourguignons et du potentiel régional en matière d'équipements de formation.
- **Les conditions du maintien des savoir-faire et des métiers traditionnels** nécessaires à la restauration du patrimoine bâti, conformément aux préconisations de l'avis récent (« Quelles formations pour les métiers d'art et de la restauration du patrimoine bâti ? » - 2002) dans lequel le CESR attirait l'attention sur la nécessité d'une politique régionale de formation aux métiers d'art et d'accompagnement de ces entreprises confrontées à des problèmes de recrutement et à des difficultés économiques.
- **L'opportunité de tirer parti du transfert du service régional de l'inventaire** (pour quelques mois encore rattaché à la DRAC) vers les collectivités pour penser une meilleure coordination des fonds documentaires patrimoniaux de Bourgogne et une exploitation plus efficace de ceux-ci (possible création d'une structure régionale de documentation du patrimoine inscrite dans des réseaux interrégionaux et internationaux ?).

3.2.5 Conclusion

Le débat passionné et passionnant qui s'est instauré avec les acteurs et décideurs régionaux durant les auditions préfigure l'esprit dans lequel pourrait travailler la conférence du patrimoine. La qualité et la richesse de ce débat montre du moins que les personnes concernées partagent le même besoin de concertation, ce qui est un gage de succès de l'entreprise.

L'enjeu pour la Bourgogne, au regard de la richesse de son patrimoine, est bien de franchir une étape pour passer, comme le dit Pierre Nora, d'un patrimoine hérité à un patrimoine revendiqué. En ce sens, la conférence doit faire ses preuves et montrer son utilité en proposant rapidement des solutions concrètes et pratiques sur quelques sujets d'actualité (cf. les sujets de travail qui ont été listés plus haut).

C'est à notre avis un moyen de soutenir, modestement mais concrètement, les collectivités qui se verront très vite engagées dans la voie de la décentralisation culturelle sans disposer encore, pour le moment, de la visibilité nécessaire à la prise de décisions dans de bonnes conditions. Dans le domaine du patrimoine, la Bourgogne se doit en tout cas d'être exemplaire. La grande majorité des acteurs du patrimoine nous semblent prêts et motivés pour relever le défi.

Enfin, cette conférence aura un rôle expérimental et innovant, puisque les projets législatifs de décentralisation culturelle n'évoquent pas (pour le moment) la concertation des acteurs au niveau régional, alors que celle-ci sera d'autant plus nécessaire que les responsabilités seront plus largement partagées.

Le CESR pourra se charger, avec le soutien du conseil régional et de la DRAC, de réunir les acteurs du patrimoine bourguignon pour une préfiguration de la conférence. Cette première réunion pourra avoir pour but de permettre aux partenaires d'élaborer en commun un projet d'organisation et un programme de travail. Cette première phase devrait se dérouler dans le courant du second semestre 2003 pour aboutir à une formalisation début 2004.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITÉ



EXPLICATION DE VOTE

**Intervention de Claire Mousset-Déclas
au titre du Groupe CGT**

« Le patrimoine fait partie des richesses collectives de l'humanité. C'est un bien que nous ont légué nos ancêtres, et notre devoir est de le transmettre aux générations futures dans les meilleures conditions. C'est aussi un outil irremplaçable d'accès à la culture, à l'art, à l'histoire, à la connaissance en général. Tout doit donc être mis en œuvre pour conserver cet héritage patrimonial, le valoriser et le rendre accessible à l'ensemble de nos concitoyens. Cet accès des citoyens à cette culture patrimoniale nécessite formations et informations : comment leur faire quitter les temples de la consommation pour aller vers les lieux de culture ? Beaucoup reste à faire dans ce domaine.

Or les projets gouvernementaux de décentralisation culturelle ne nous semblent pas aller dans le bon sens. Tout d'abord, il aurait été nécessaire de prendre le temps de faire l'inventaire précis de ce patrimoine et de définir ce qui relève du patrimoine de l'État ou de la région. Ensuite, le transfert des compétences, c'est-à-dire des personnels, doit s'accompagner d'un débat afin de cerner les compétences nationales ou régionales pour chaque structure et de définir les modalités précises de la décentralisation au bénéfice de tous. Surtout, tout transfert à la région doit s'accompagner de garanties nationales fortes. Enfin, le transfert des moyens doit être clairement défini afin que les financements ne soient pas soumis au bon vouloir des Conseils régionaux. Forte est notre crainte que le patrimoine soit le parent pauvre des politiques régionales. La culture et le patrimoine ne doivent pas être gérés selon les seuls critères économiques et le château de Bussy Rabutin ne doit pas être transformé en parc d'attraction pour financer son entretien !

L'actualité nous oblige à parler plus particulièrement du devenir de l'INRAP, l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive, où la bataille syndicale est très forte depuis plusieurs semaines au niveau national comme au niveau de la Bourgogne. Le projet de loi Aillagon, actuellement à l'étude au Palais du Luxembourg, permettra aux aménageurs de choisir des équipes archéologiques sur des critères économiques et non plus scientifiques. On peut donc craindre des conséquences désastreuses pour les sites archéologiques encore enfouis qui ne seront plus étudiés et valorisés comme il se doit. C'est donc un sacrifice annoncé des richesses patrimoniales au nom de la rentabilité économique. C'est inacceptable et la CGT le dénonce haut et fort !!!

Concernant ce projet d'avis, il montre bien que les acteurs intervenant dans le vaste champ du patrimoine bourguignon sont nombreux et la proposition de créer un espace régional de concertation nous semble pertinente. Attention néanmoins de ne pas laisser cette conférence régionale se transformer en « usine à gaz ». Il faut une réelle volonté politique pour que le projet réussisse.

Compte tenu de la qualité et de la richesse de ce projet d'avis, le groupe CGT votera POUR ».

TABLE DES MATIERES

Personnes auditionnées

Membres de la Section « Culture et techniques d'information et de communication »

Préambule : Objectif et méthodologie

Introduction : Une sensibilité patrimoniale toujours en mouvement

1	DES RESSOURCES PATRIMONIALES DISSÉMINÉES.....	11
1.1	LES THÈMES.....	11
1.1.1	<i>Le patrimoine archéologique, artistique et monumental.....</i>	11
1.1.2	<i>Le patrimoine écrit.....</i>	11
1.1.3	<i>Le patrimoine linguistique</i>	13
1.1.4	<i>Le patrimoine musical.....</i>	13
1.1.5	<i>Le patrimoine ethnographique, technique et industriel.....</i>	14
1.1.6	<i>Le patrimoine scientifique.....</i>	14
1.1.7	<i>Le patrimoine naturel et paysager</i>	15
1.2	LES ACTEURS.....	16
1.2.1	<i>L'Etat</i>	16
a)	La DRAC.....	17
b)	L'Education nationale.....	20
c)	La délégation régionale au tourisme	20
1.2.2	<i>Les collectivités territoriales</i>	20
a)	Le conseil régional.....	20
b)	Les conseils généraux	21
c)	Les communes	22
d)	Le parc naturel régional du Morvan.....	23
e)	LE CNFPT.....	24
1.2.3	<i>Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche</i>	25
a)	L'université de Bourgogne	25
b)	L'INRAP	27
c)	Bibracte.....	27
d)	L'ENSAM	28
1.2.4	<i>Les établissements culturels du patrimoine : musées, bibliothèques et archives</i>	28
a)	Les musées.....	28
b)	Les muséums d'histoire naturelle	29
c)	Les écomusées	29
d)	Les bibliothèques	30
e)	Les archives	31
f)	Monum	31
1.2.5	<i>Les comités et offices du tourisme.....</i>	31
1.2.6	<i>Le monde associatif.....</i>	31
a)	Les sociétés savantes	31
b)	Les fédérations d'éducation populaire	32
c)	Le centre régional du livre	33
d)	Le CCSTI.....	34
e)	musique danse bourgogne - assecarm.....	34
f)	Le conservatoire des sites naturels bourguignons	34
1.3	LES FONCTIONS.....	35
1.3.1	<i>Protection et conservation</i>	35
1.3.2	<i>Formation.....</i>	35
a)	L'éducation au patrimoine	35
b)	Patrimoine monumental et formation	37
c)	Patrimoine écrit et formation	37
d)	Patrimoine naturel et formation	38
e)	Patrimoine photographique, techniques d'imagerie et formation.....	38

1.3.3	<i>Recherche</i>	39
a)	Patrimoine écrit et recherche	39
b)	Patrimoine musical et recherche	39
1.3.4	<i>Valorisation</i>	40
a)	La valorisation du patrimoine monumental par les nouvelles technologies	40
b)	La valorisation du patrimoine écrit	41
c)	La valorisation des patrimoines musicaux	42
d)	La valorisation du patrimoine naturel	42
2	UN BESOIN DE SYNERGIE.....	43
2.1	LES PARTENARIATS ET RÉSEAUX EXISTANTS	43
2.1.1	<i>Les pôles nationaux de ressources de l'Education nationale</i>	43
2.1.2	<i>Les partenariats des établissements et associations du patrimoine</i>	44
2.1.3	<i>Nicéphore Cité : l'image en réseau</i>	44
2.1.4	<i>Le parc naturel régional du Morvan</i>	45
2.2	LES ATTENTES	46
2.2.1	<i>Les attentes dans le domaine de l'éducation</i>	47
2.2.2	<i>Les attentes en matière de formation supérieure et professionnelle</i>	47
2.2.3	<i>Les attentes en matière de valorisation, notamment touristique</i>	49
2.2.4	<i>Des réseaux souhaités entre établissements</i>	50
2.3	LES ÉCUEILS À ÉVITER	50
2.3.1	<i>Un projet inabouti de mise en réseau : la bibliothèque électronique de Bourgogne</i>	50
2.3.2	<i>Autres mises en garde</i>	51
3	QUEL SUPPORT RÉGIONAL POUR ORGANISER LA SYNERGIE DES COMPÉTENCES ?....	52
3.1	LE CADRE RÉGIONAL : LA DÉCENTRALISATION ANNONCÉE	52
3.2	UN ESPACE RÉGIONAL DE CONCERTATION	53
3.2.1	<i>Pour quoi faire ?</i>	53
3.2.2	<i>Les partenaires</i>	54
3.2.3	<i>L'outil : une conférence régionale du patrimoine ?</i>	54
3.2.4	<i>Des pistes de travail prioritaires</i>	55
3.2.5	<i>Conclusion</i>	56